



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

N/Réf : 47735-100

 **Urbanex**



Janvier 2009

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	1
1.1	Mise en contexte.....	1
2.	Portrait du territoire.....	2
2.1	Situation géographique.....	2
2.2	Milieu naturel et physique.....	3
2.3	Utilisation du sol et morphologie du territoire.....	7
2.4	Réseau routier et ferroviaire.....	12
2.5	Contraintes territoriales.....	14
2.5.1	Contraintes naturelles.....	14
2.5.2	Contraintes anthropiques.....	15
2.6	Population.....	16
2.6.1	Évolution démographique.....	16
2.6.2	Scolarité et formation.....	19
2.6.3	Marché du travail.....	20
2.6.4	Navettage.....	23
2.7	Faits saillants.....	24
3.	Revue des planifications existantes.....	25
3.1	Comité régional ACCORD de la Mauricie (MDEIE).....	25
3.1.1	Leader dans le domaine des papiers à valeur ajoutée et technologies associées.....	25
3.1.2	Émergent dans le domaine de l'Hydrogène et électrotechnologies.....	25
3.1.3	Associé dans le domaine des technologies de transformation des métaux (magnésium et titane).....	26
3.1.4	En évaluation dans le domaine des meubles.....	26
3.1.5	En évaluation dans le domaine des bioprocédés industriels.....	26
3.2	Rapport annuel 2006-2007, Conférence Régionale des Élus (CRÉ) de la Mauricie.....	27
3.3	Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Mékinac.....	27
3.4	Plan d'action 2006 pour l'économie et l'emploi du CLD de Mékinac.....	30
4.	Potentiels territoriaux.....	31
4.1	Affectations du territoire.....	31
4.2	Secteur résidentiel et de villégiature.....	33
4.3	Secteur commercial, communautaire et industriel.....	36
4.4	Secteur récréatif.....	37
4.5	Secteur touristique.....	37
4.5.1	Structure et activités touristiques.....	37

4.5.2	Attraits territoriaux	40
5.	Bilan portant sur la connaissance territoriale	43
6.	Grands enjeux liés au développement	45
6.1	Secteur résidentiel	46
6.2	Deux secteurs de force à développer	50
6.2.1	Secteur de villégiature	50
6.2.2	Secteur touristique	52
6.3	Trois secteurs à renforcer	55
6.3.1	Secteur agricole	55
6.3.2	Secteur commercial.....	57
6.3.3	Secteur industriel.....	59
6.4	Amélioration du secteur communautaire et institutionnel.....	61
7.	Plan d'action.....	62
8.	Conclusion.....	68

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Faune aux abords de la rivière Batiscan	6
Tableau 2	L'activité agricole de Notre-Dame-de-Montauban.....	10
Tableau 3	Évolution de la population entre 1991 et 2006.....	16
Tableau 4	Projections démographiques de Notre-Dame-de-Montauban, 2011 et 2016.....	17
Tableau 5	Profil démographique selon l'âge de la population en 2006.....	18
Tableau 6	Population active selon le secteur d'activité en 2006.....	21
Tableau 7	Profil de la population active en 2006	22
Tableau 8	Revenu médian en 2005	23
Tableau 9	Superficie des affectations du territoire.....	31
Tableau 10	Valeurs imposables au rôle d'évaluation 2009 de Notre-Dame-de-Montauban.....	33
Tableau 11	Rythme des constructions, des agrandissements et des rénovations de 2006 à 2007	34
Tableau 12	Potentiels de développement des périmètres urbains en 1996	35
Tableau 13	Services et activités touristiques de la MRC de Mékinac (<i>Source : CLD Mékinac, 2007</i>)	39
Tableau 14	Évaluation des forces et des faiblesses	45
Tableau 15	Programmes d'habitation de la SHQ.....	47
Tableau 16	Programmes de la SHQ portant sur la rénovation et l'adaptation de domicile.....	48
Tableau 17	Les grandes lignes directrices du secteur résidentiel.....	49
Tableau 18	Les grandes lignes directrices du secteur de villégiature.....	51
Tableau 19	Les grandes lignes directrices du secteur touristique	54
Tableau 20	Les grandes lignes directrices du secteur agricole	56
Tableau 21	Les grandes lignes directrices du secteur commercial.....	58
Tableau 22	Les grandes lignes directrices du secteur industriel.....	60
Tableau 23	Les grandes lignes directrices du secteur institutionnel et communautaire	61
Tableau 24	Mesures d'aménagement et de développement à court terme.....	64
Tableau 25	Mesures d'aménagement et de développement à moyen terme	65
Tableau 26	Mesures d'aménagement et de développement à long terme	65
Tableau 27	Mesures d'aménagement et de développement à entreprendre de façon continue	66

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Évolution de la population entre 1991 et 2006.....	17
Figure 2	Groupes d'âges de la population de Notre-Dame-de-Montauban en 2006	18
Figure 3	Rythme des inscriptions scolaires de l'école de la Passerelle	19
Figure 4	Scolarisation de la population de 20 ans et plus.....	20
Figure 5	Trajectoires domicile-travail de la population de Notre-Dame-de-Montauban	23
Figure 6	Caractéristiques des logements privés	46

LISTE DES CARTES

Carte 1	Topographie du territoire de Notre-Dame-de-Montauban	4
Carte 2	Couvert végétal du territoire de Notre-Dame-de-Montauban	5
Carte 3	Localisation des milieux résidentiels	8
Carte 4	Localisation des trois secteurs agricoles actifs	9
Carte 5	Localisation des zones industrielles	11
Carte 6	Débits de circulation en 2004	13
Carte 7	Localisation des zones de contraintes naturelles.....	14
Carte 8	Localisation des zones de contraintes anthropiques à proximité du périmètre urbain.....	15
Carte 9	Zones résidentielles à consolider (secteur Notre-Dame-des-Anges).....	29
Carte 10	Zones résidentielles à consolider (secteur Montauban).....	29
Carte 11	Affectations du territoire	32
Carte 12	Réseau de la Route Verte	38
Carte 13	Territoire d'intérêt dans le secteur de Montauban.....	41
Carte 14	Territoires d'intérêt dans le secteur de Notre-Dame-des-Anges	42

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tout particulièrement les élus de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban pour leur participation et leur contribution à l'élaboration du plan de développement :

- Normand Hudon, maire,
- Liette Saint-Pierre, conseillère,
- Pierrette Piché, conseillère,
- Jean Jasmin, conseiller,
- Roger Denis, conseiller,
- Gérald Delisle, conseiller,
- Yvon Martel, conseiller.

La réalisation de ce plan de développement a également été rendue possible grâce à l'appui des différents professionnels de la MRC de Mékinac et de la municipalité. Nous tenons à remercier tout particulièrement :

- Manon Frenette, Directrice générale de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban,
- Benoit Caouette, Directeur général adjoint de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban,
- Louis Filteau, Coordonnateur régional à l'aménagement du territoire MRC de Mékinac.

1. Introduction

1.1 Mise en contexte

Lors de son discours du budget 2005-2006, le gouvernement annonçait une mesure d'aide de 30 M\$ applicable sur 3 ans pour soutenir les municipalités mono-industrielles en difficulté économique. De ces 30 M\$, un montant de 9 M\$ était alloué au Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) pour la mobilisation des territoires touchés. Ce fonds, réparti sur 3 ans, est affecté à la mise sur pied et au fonctionnement de comités de diversification formés des élus et des leaders des territoires concernés ainsi qu'à la préparation et à la mise en œuvre de plans de diversification et de développement. La deuxième partie de cette mesure gouvernementale relève du ministère du Développement Économique de l'Innovation et de l'Exportation. Elle représente un montant de 250 000\$ par année, également sur un terme de trois ans, pour le territoire visé.

Le 13 décembre 2006, le Conseil de la MRC de Mékinac donnait toutefois une couleur différente à ce dossier en permettant que l'ensemble des municipalités de la MRC puisse bénéficier de la mesure gouvernementale, qu'elles soient reconnues comme étant mono-industrielles ou non, à la condition qu'elles réalisent un exercice de mobilisation citoyenne d'où émergerait un plan d'action.

Notre-Dame-de-Montauban a donc tenu le 13 janvier 2007 un *Forum sur le développement économique et touristique* auquel participait une centaine de citoyens. Cet événement a permis d'identifier plusieurs projets et avenues de développement axés sur le maintien des acquis, le développement de services de proximité et sur la mise en valeur de potentiels reconnus.

À partir de la vision de développement de la municipalité et des projets élaborés dans le cadre du Forum de 2007, ce plan de développement local a donc permis d'identifier les interventions les plus prioritaires dans les domaines résidentiel, commercial, industriel, et touristique, et par la suite, d'établir des ententes et des partenariats qui permettront à court terme de concrétiser des stratégies et des projets porteurs de développement. Le présent document est donc construit sous 8 chapitres de la façon suivante :

- le portrait du territoire et de la situation socio-économique de la municipalité (chapitre 2),
- une synthèse des différents plans de développement produits par les organisations œuvrant sur le territoire de la Mauricie et de la MRC du Mékinac (chapitre 3),
- l'analyse des potentiels territoriaux dans le but d'évaluer les opportunités de développement (chapitres 4 et 5),
- l'établissement de stratégies ou de projets de développement (chapitre 6),
- et la mise en œuvre du plan d'action facilitant la prise de décision (chapitre 7).

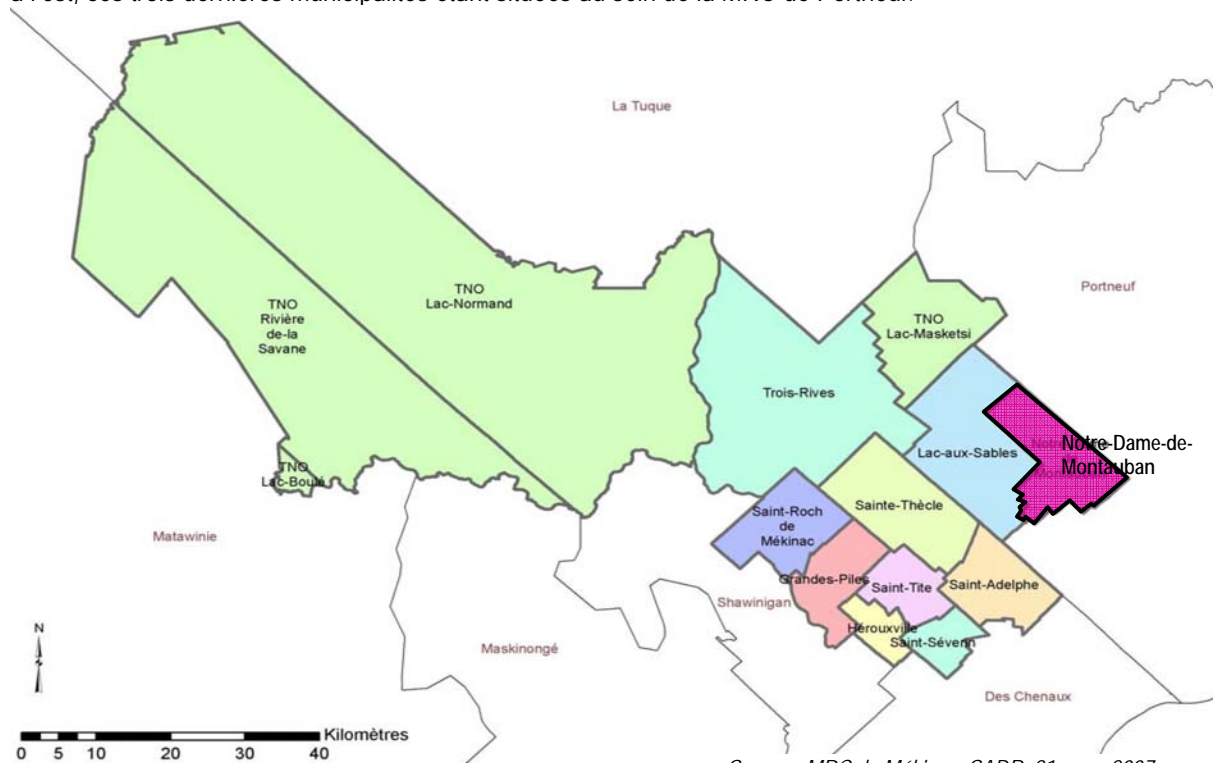
2. Portrait du territoire

2.1 Situation géographique

La municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, d'une superficie de 163,53 km² (16 353 hectares) ¹, est localisée au sein de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Mékinac qui s'étend sur près de 5 225 km² (soit 522 500 hectares) et qui se subdivise en dix municipalités ², et deux Territoires Non Organisés (TNO). Elle comprend quatre zones d'exploitation contrôlée (ZEC) : la ZEC Chapeau de Paille, la ZEC Gros-Brochet, la ZEC Tawachiche et la ZEC Wessonneau. La Réserve faunique du Saint-Maurice et le Parc national de la Mauricie couvrent aussi une partie du territoire de Mékinac. Sur les dix municipalités, le territoire de Notre-Dame-de-Montauban est le quatrième plus vaste de la MRC de Mékinac après celui des municipalités de Trois-Rives, Lac-aux-Sables et Sainte-Thècle. Le territoire de la MRC de Mékinac se compose à 19% de terres privées et à 81% de terres publiques dont la ZEC Tawachiche.

La MRC de Mékinac se répartit de part et d'autre de la rivière Saint-Maurice, entre les villes de La Tuque et Shawinigan. Elle est adjacente aux MRC de Matawinie, Maskinongé, Des Chenaux, Portneuf. Elle fait partie de la région administrative de la Mauricie et est découpée selon deux districts électoraux : ceux de Portneuf et de Laviolette.

La municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est localisée complètement à l'est de la MRC, entre la municipalité de Lac-aux-Sables à l'ouest et celles de Saint-Ubalde et Saint-Alban au sud et de Rivière-à-Pierre à l'est, ces trois dernières municipalités étant situées au sein de la MRC de Portneuf.



Source : MRC de Mékinac, SADR, 21 mars 2007

2.2 Milieu naturel et physique

Le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est sis au creux des reliefs des Laurentides qui se composent particulièrement de nombreuses collines tant dans la partie nord que la partie sud de la municipalité. Au nord, les dénivellations varient entre 200 et 430 mètres, alors que les pentes des collines sont généralement abruptes et escarpées. Au sud de la municipalité, le relief est peu élevé (point culminant 290 mètres).

Seuls les activités agricoles et les deux espaces urbanisés de Montauban et Notre-Dame-des-Anges morcellent de façon ponctuelle le couvert forestier, principalement dans le corridor de la rivière Batiscan. L'espace forestier compose majoritairement le couvert végétal de la municipalité en couvrant une superficie de 165,53 km², ce qui représente près de 95% du territoire. Il existe peu de milieux humides présents étant donné que l'écoulement des eaux s'effectue efficacement vers les différents plans et cours d'eau.

Sur le plan hydrographique, Notre-Dame-de-Montauban possède plusieurs lacs et rivières. Son réseau représente environ 5% du territoire. Parmi toutes les municipalités de la MRC de Mékinac, la municipalité se classe troisième au niveau de la superficie totale des plans et des cours d'eau : Lac-aux-Sables comprend une superficie de 21,07 km² de lacs et de rivières, suivi de Trois-Rives avec 15,61 km² et de Notre-Dame-de-Montauban avec 7,64 km² (*Source : CLD et MRC de Mékinac, 2005*).

Le réseau hydrographique municipal comprend plus précisément 53 lacs et de nombreuses rivières dont la rivière Batiscan qui constitue le réseau hydrique majeur de la municipalité. La qualité de l'eau de cette rivière est jugée satisfaisante due aux faibles charges polluantes et aux importants débits d'eau qui y prévalent, ce qui est favorable à la pratique d'activités récréotouristiques (*Source : Hébert, 2005*).

Compte tenu de son débit, de sa force hydrique et de ses nombreuses chutes, la rivière Batiscan demeure très convoitée depuis plusieurs années pour mettre en œuvre des projets de barrages et de mini centrales hydroélectriques (*Source : Eau Vive Batiscan, 2005*). Par exemple, à Notre-Dame-de-Montauban, à la hauteur de la chute du neuf, un projet de barrage hydroélectrique au fil de l'eau est envisagé, afin d'amener au sein de la collectivité locale d'importantes retombées économiques. Pour l'instant, aucune étude ne permet d'évaluer les réels impacts sur le plan économique, social, environnemental et récréotouristique.

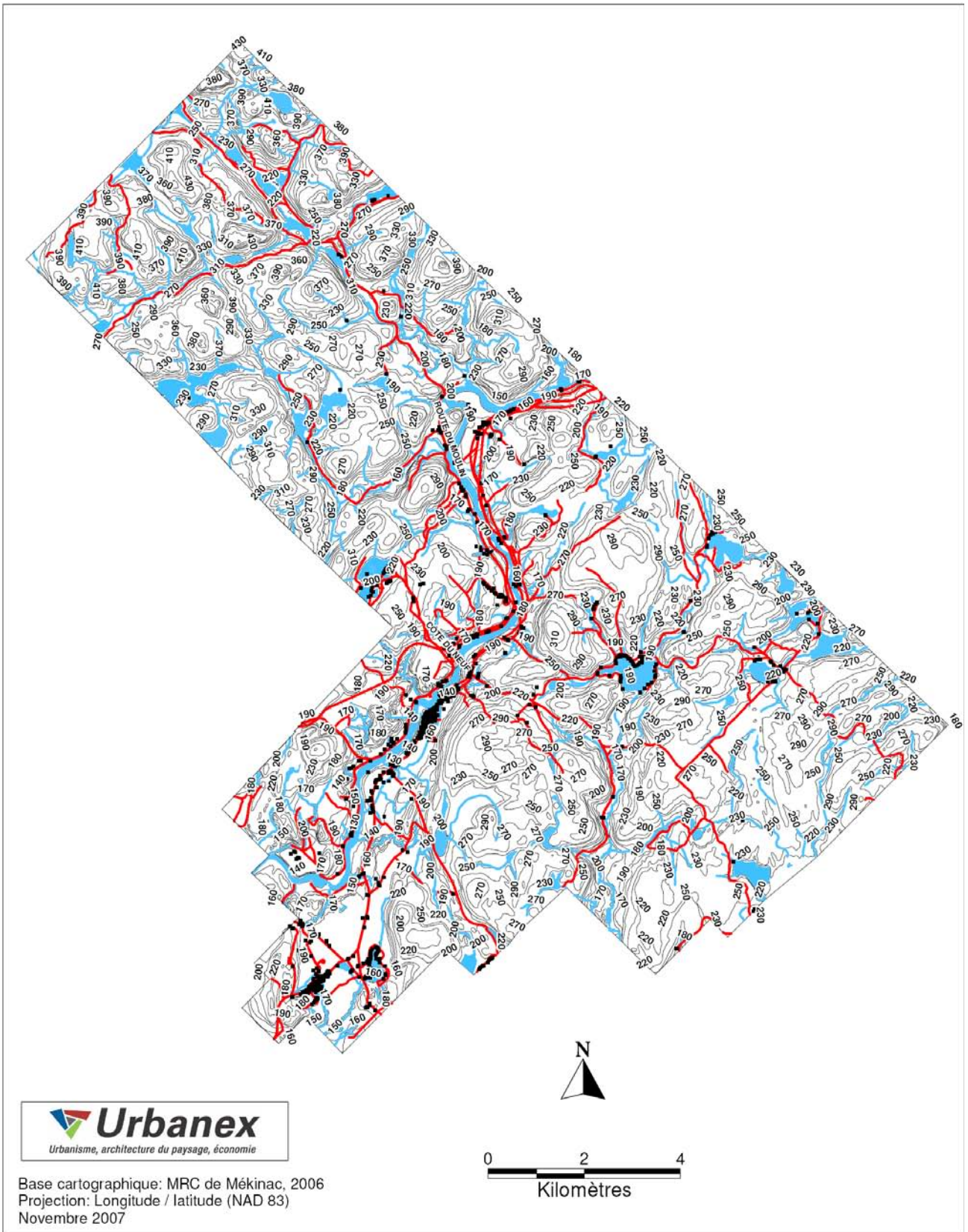


Chute du Neuf

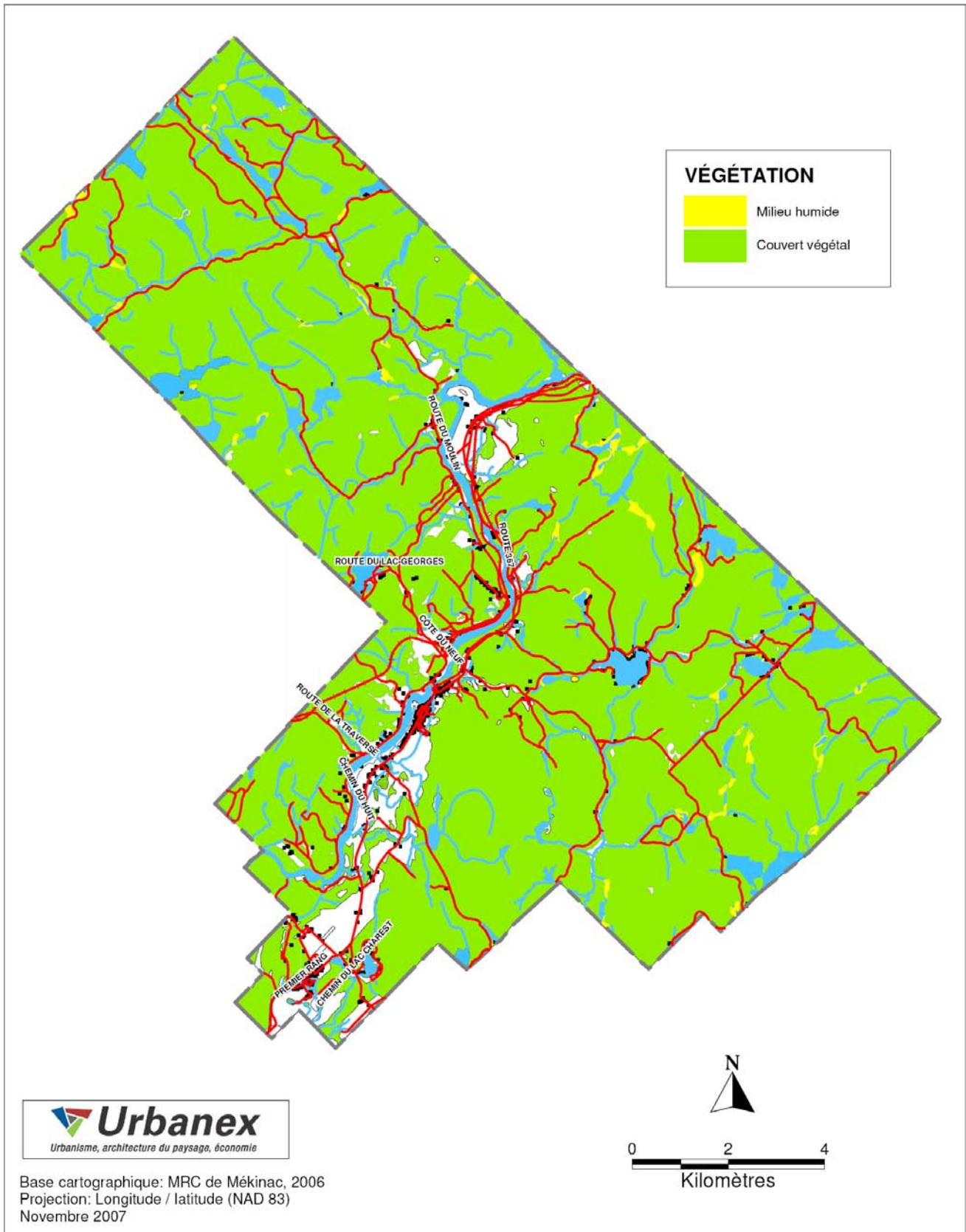


Rivière Batiscan

Carte 1 Topographie du territoire de Notre-Dame-de-Montauban



Carte 2 Couvert végétal du territoire de Notre-Dame-de-Montauban



Aux abords de la rivière Batiscan, différentes espèces de poissons, d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens et de reptiles ont été recensées. Le tableau 1 suivant présente toutes les variétés d'espèces animales habitant ou fréquentant les espaces adjacents à la rivière Batiscan. Parmi celles-ci, l'alose savoureuse, le fouille-roche gris, la rainette faux-grillon de l'ouest, la grenouille des marais et la salamandre sombre du nord constituent des espèces menacées ou vulnérables selon le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (*Source : MRNF, 2005*).

Tableau 1 Faune aux abords de la rivière Batiscan

Poissons	Oiseaux	Mammifères	Amphibiens
Meunier noir	Bernache du Canada	Cerf de Virginie	Crapaud d'Amérique
Meunier rouge	Oie blanche	Orignal	Rainette faux-grillon de l'ouest
Suceur blanc	Garrot à œil d'or	Ours noir	Grenouille verte
Suceur rouge	Grand harle	Loup	Grenouille des bois
Alose savoureuse	Canard colvert	Renard roux	Grenouille des marais
Grand brochet	Canard noir	Coyote	Salamandre rayée
Achigan à petite bouche	Maubèche branle-queue	Rat musqué	Salamandre sombre du nord
Doré	Martin-pêcheur	Raton-laveur	Salamandre sombre des montagnes
Laquaiche argentée	Harle huppé	Marmotte	Reptiles
Gaspereau	Grand héron bleu	Moufette	Tortue des bois
Perchaude	Sarcelle à ailes vertes	Lièvre d'Amérique	Couleuvre à ventre rouge
Crapet de roche	Goéland argenté	Vison	Couleuvre rayée
Ouitouche	Goéland à bec cerclé	Castors	
Fouille-roche gris	Aigle pêcheur		
	Grand-duc de Virginie		

Source : MRNF, 2005

Lors du *Forum sur le développement économique et touristique* de Notre-Dame-de-Montauban, les habitants ont évoqué les pouvoirs d'attraction de leur municipalité : la présence des lacs, des rivières, des chutes, la beauté des paysages et des lieux, la présence du réseau ferroviaire, l'accueil de la population réservé aux nouveaux arrivants ainsi que les richesses naturelles.

2.3 Utilisation du sol et morphologie du territoire

Une des particularités de la municipalité, c'est la présence de deux noyaux villageois sur son territoire : le secteur Montauban et celui de Notre-Dame-des-Anges. Depuis 1976, ces deux entités géographiques dont leur toponyme était Notre-Dame-des-Anges et Montauban-les-Mines composent la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban. Sur le plan de l'organisation spatiale, ces deux entités demeurent toutefois très différentes.

Dans le noyau villageois de Montauban situé au sud de la municipalité, le milieu résidentiel se situe le long du Premier rang tandis que l'activité commerciale y est pratiquement inexistante. La majorité des activités, des services et des équipements de différentes natures sont offerts davantage dans le noyau villageois de Notre-Dame-des-Anges où se localisent, en bordure de la route 367, la caisse populaire, le service postal, l'école primaire, l'église et quelques commerces. En grande partie relié à une typologie de nature unifamiliale, le cadre bâti des habitations des deux noyaux villageois est généralement de deux étages et se retrouve près de la trame routière due à la faible profondeur des cours avant.

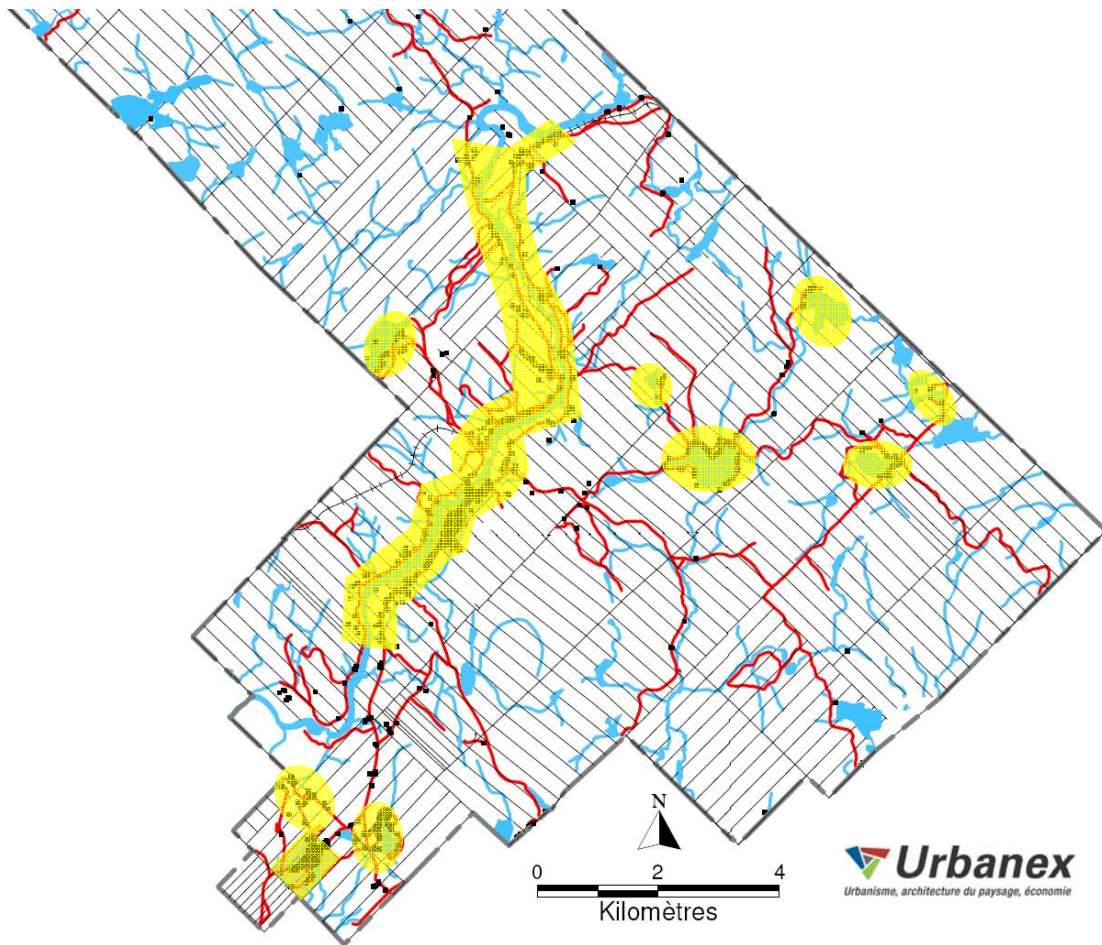
De façon ponctuelle, une des grandes problématiques des espaces urbanisés est la présence de quelques bâtiments résidentiels vétustes ou à l'abandon. Ces habitations renvoient une image négative de la municipalité.

Bâtiments à l'abandon dans le noyau villageois de Notre-Dame-des-Anges



À l'extérieur des noyaux villageois, les résidences sont pour la plupart reliées à la villégiature et dans une moindre mesure à l'agriculture. Les résidences liées à l'exploitation agricole sont concentrées majoritairement en bordure de la route Delisle (rang Cylien), de la route 367 et du Premier rang. Pour leur part, les résidences de villégiature sont établies aux alentours de la rivière Batiscan ou des lacs des Pins, à la Truite, Castor, Galette, Gervais, Charest, à la Vase et Georges. La majorité de ces lacs de villégiature se retrouve au sud de la rivière Batiscan.

Carte 3 Localisation des milieux résidentiels



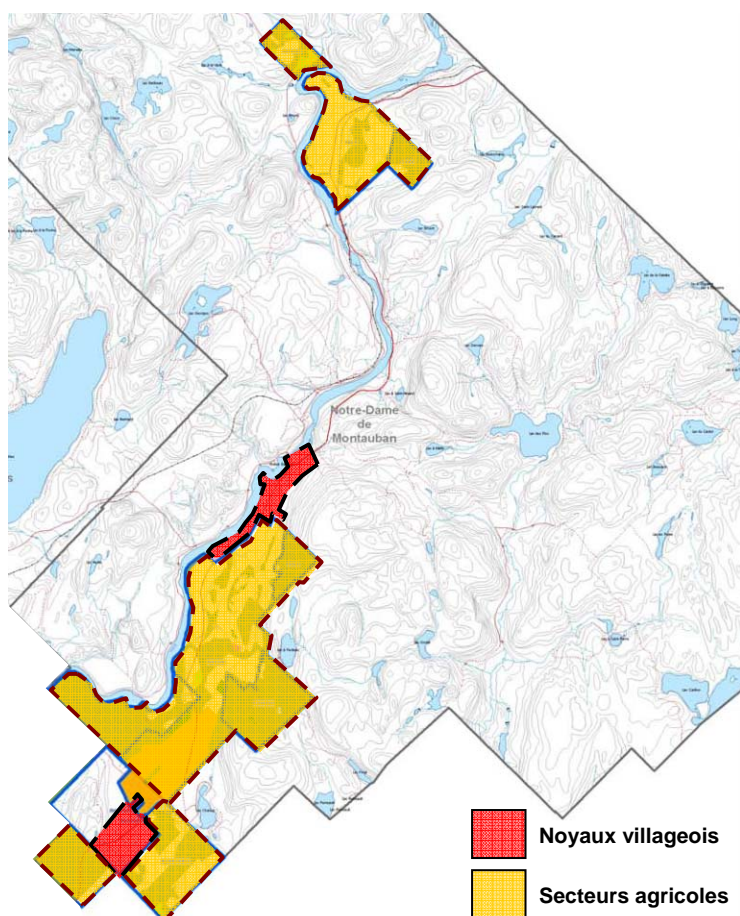
Base cartographique : MRC de Mékinac, 2006
Projection : longitude et latitude (NAD 83)
Novembre 2007

Selon la MRC de Mékinac, la **villégiature** occupe une vocation d'importance «moyenne» au sein de la municipalité. Cependant, elle connaît un certain succès comme le révèle la hausse de chalets construits depuis quelques années. En effet, 133 nouveaux chalets ont été construits entre 1982 et 2005, soit une augmentation de 78,7% en 23 ans. Cette hausse de la construction de nouveaux chalets de villégiature est toutefois moindre que celle des territoires non organisés (389 nouveaux chalets) et celle de la municipalité voisine Lac-aux-Sables (202 nouveaux chalets). Pour Notre-Dame-de-Montauban, la qualité des paysages, la présence des lacs et la faible amplitude de la zone agricole constituent des conditions favorables au développement de la villégiature.

Sur le plan agricole, la **zone agricole** permanente représente 13,12 km² (8,02% du territoire ³). Les zones boisées de tenure privée couvrent 51% de la zone agricole alors que les terres en culture constituent 43,90% de la zone agricole.

Plus spécifiquement, les terres en culture se localisent au sein de trois grands secteurs agricoles actifs. Ces grands secteurs se distinguent par leur superficie et leur potentiel agricole. D'une superficie de 9,55 km², le secteur agricole le plus vaste vient border le nord-est du noyau villageois de Montauban. Situé dans la partie est de la municipalité, de part et d'autre de la rivière Batiscan, le deuxième secteur agricole en importance possède une superficie totale de 2,77 km². Quant au troisième secteur agricole, il couvre 0,88 km² du territoire en bordant les limites sud-ouest de la municipalité. Ces trois grands secteurs agricoles actifs sont affectés aux fourrages, à la culture des céréales et au pâturage. La culture de la pomme de terre est également pratiquée au sein du plus grand secteur agricole actif.

Carte 4 Localisation des trois secteurs agricoles actifs



³ La zone agricole est telle que définie par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAAQ)

Le potentiel agricole se retrouve dans les espaces au sud de la rivière Batiscan, entre les noyaux villageois de Montauban et de Notre-Dame-des-Anges. Ailleurs sur le territoire, l'agriculture est contrainte à la topographie, à la rivière Batiscan et à la faible qualité des sols.

Tableau 2 L'activité agricole de Notre-Dame-de-Montauban

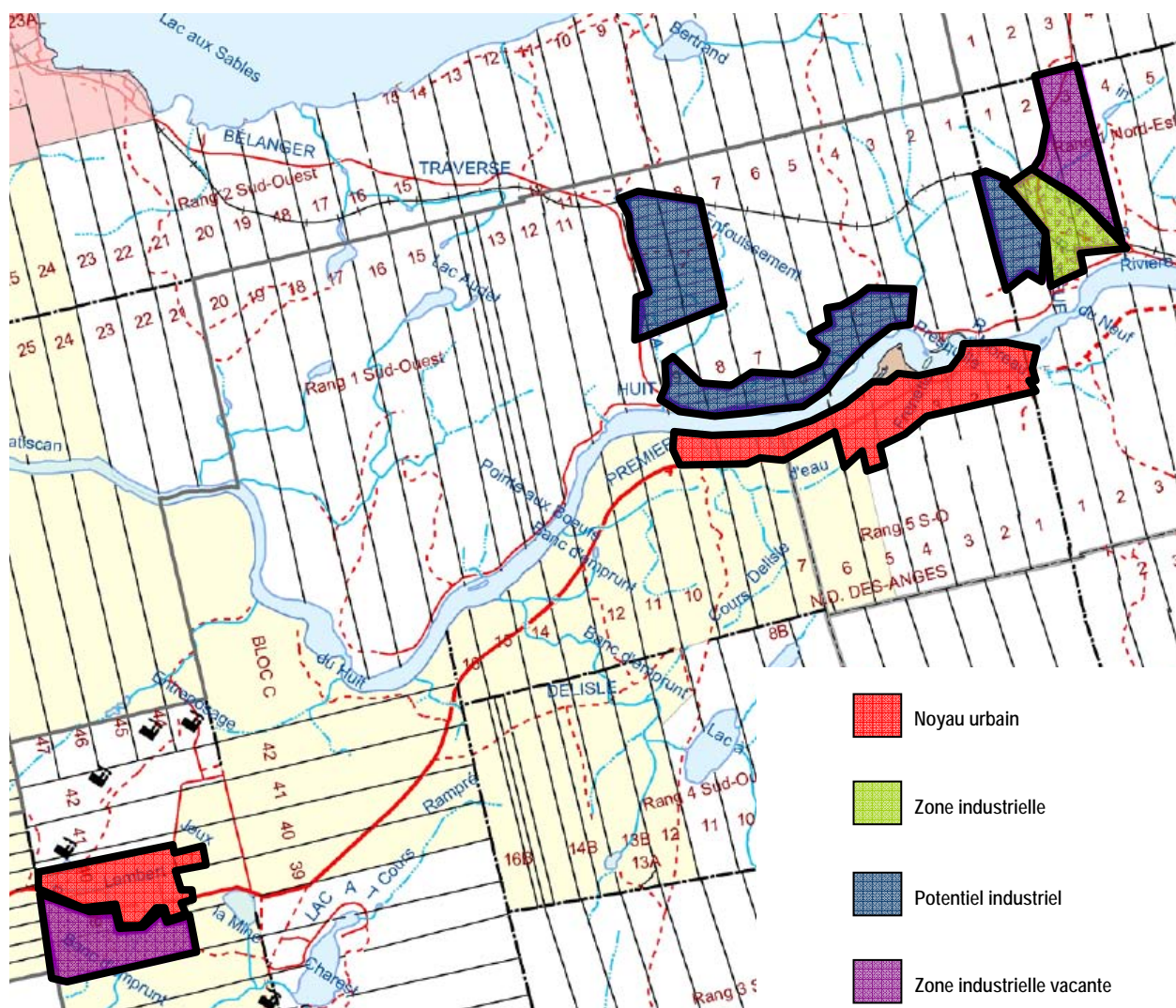
	Notre-Dame-de-Montauban		MRC de Mékinac	
	km ²	%	km ²	%
Superficie municipale ¹	163,53	100	1 954,32	100
Zone agricole ²	13,12	8,02	478,13	24,47
Zone agricole en culture ²	5,76	43,90	189,82	39,70
Zone agricole boisée ²	6,69	50,99	271,82	56,85

¹ MAMR, Répertoire des municipalités du Québec, 2005

² MRC de Mékinac, Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Mékinac relatif aux odeurs dues aux pratiques agricoles, 2005

Les **activités industrielles** sont de faible amplitude tout comme le secteur de l'agriculture. Suite à l'incendie qui a détruit la Scierie Montauban, il ne reste que de petites entreprises soutenant les activités locales. Celles-ci se spécialisent dans les domaines de l'équipement mécanisé et de la construction. Selon la carte 5 suivante, la municipalité ne compte qu'une seule zone industrielle d'une superficie de 22,02 hectares se localisant en bordure de la route du Neuf, au nord de la rivière Batiscan et du noyau villageois du secteur de Notre-Dame-des-Anges. Adjacente à la zone industrielle existante, une zone d'une superficie de 30,43 hectares est vacante et viable pour accueillir de nouvelles entreprises industrielles tandis qu'à proximité de celle-ci, trois zones d'une superficie totale de 94,60 hectares offrent des potentiels à des fins industrielles.

Carte 5 Localisation des zones industrielles



Source : MRC de Mékinac, SADR, 2007

Au sein du noyau villageois du secteur Montauban, la zone industrielle représente une superficie de 29,60 hectares et occupe 46% de l'espace du périmètre urbain. Bien qu'elle se situe près du réseau d'aqueduc, la zone industrielle demeure inoccupée. Grâce à une reprise des activités minières ou de toutes autres activités industrielles, cette zone pourrait être viabilisée par les services municipaux (Source : MRC de Mékinac, 2007).

Sur l'ensemble du territoire, l'espace voué à l'industrie représente 176,65 hectares dont 154,63 hectares sont vacants. Au total, l'espace industriel est donc inoccupé à 88%. Cet important potentiel industriel s'explique en grande partie par la présence jadis d'entreprises liées à l'exploitation minière et forestière.

Quant à la **structure commerciale**, elle a une portée de faible amplitude en représentant seulement 2% de l'offre commerciale et de services de la MRC. C'est la municipalité de Saint-Tite avec 46% qui concentre la majorité des entreprises commerciales et de service de la MRC. Bien que la municipalité de Notre-Dame-de-

Montauban possède quelques commerces à portée locale dispersés sur le territoire (vente de pneus, épicerie, ébénisterie, coiffure, excavation et soulèvement de maisons), la structure commerciale et de services souffre d'une offre peu élevée et peu diversifiée (*Source : Notre-Dame-de-Montauban, 2007*). La dispersion des entreprises commerciales nuit d'autant plus au renforcement de la trame commerciale le long de la route 367.

2.4 Réseau routier et ferroviaire

Favorisant l'accessibilité à Notre-Dame-de-Montauban, la route 367 agit comme collectrice des routes régionales 354, 363 et 365. Dans un axe est-ouest, la route 367 permet d'accéder à l'autoroute 40 via les routes 363 ou 365. Elle permet aussi de donner un accès direct à partir de Notre-Dame-de-Montauban à quelques municipalités de la MRC de Portneuf (Saint-Léonard-de-Portneuf et Saint-Raymond), et à une municipalité de la MRC de la Jacques-Cartier (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier). Par le biais de la route 363, la route 367 permet également d'accéder aux municipalités de Saint-Ubalde et de Lac-aux-Sables.

Pour assurer des liens nord-sud au sein de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, il faut compter sur des routes locales comme la route du Moulin et les différentes routes non pavées qui se greffent à des plans d'eau. L'ensemble du réseau routier demeure structuré aux pourtours de la rivière Batiscan.

Propriété du Canadian National (C.N.), le réseau ferroviaire sur le territoire favorise le transport des marchandises dans un axe nord-est/sud-ouest. Pour le transport des personnes, la gare Hervey-Jonction située à Lac-aux-Sables assure une liaison directe aux villes de Senneterre en Abitibi et Jonquière au Saguenay (*Source : Via Rail, 2007*).

Le positionnement de la MRC de Mékinac fait en sorte qu'elle se retrouve dans la couronne périphérique des villes de Trois-Rivières et de Shawinigan. La MRC comporte ainsi des caractéristiques propres aux milieux périphériques en observant, d'une part, une armature urbaine de faible importance, et en analysant, d'autre part, la présence de plusieurs municipalités à faible densité éparpillées sur son territoire. Globalement, aucun centre urbain constitue un pôle de croissance et est générateur de développement.

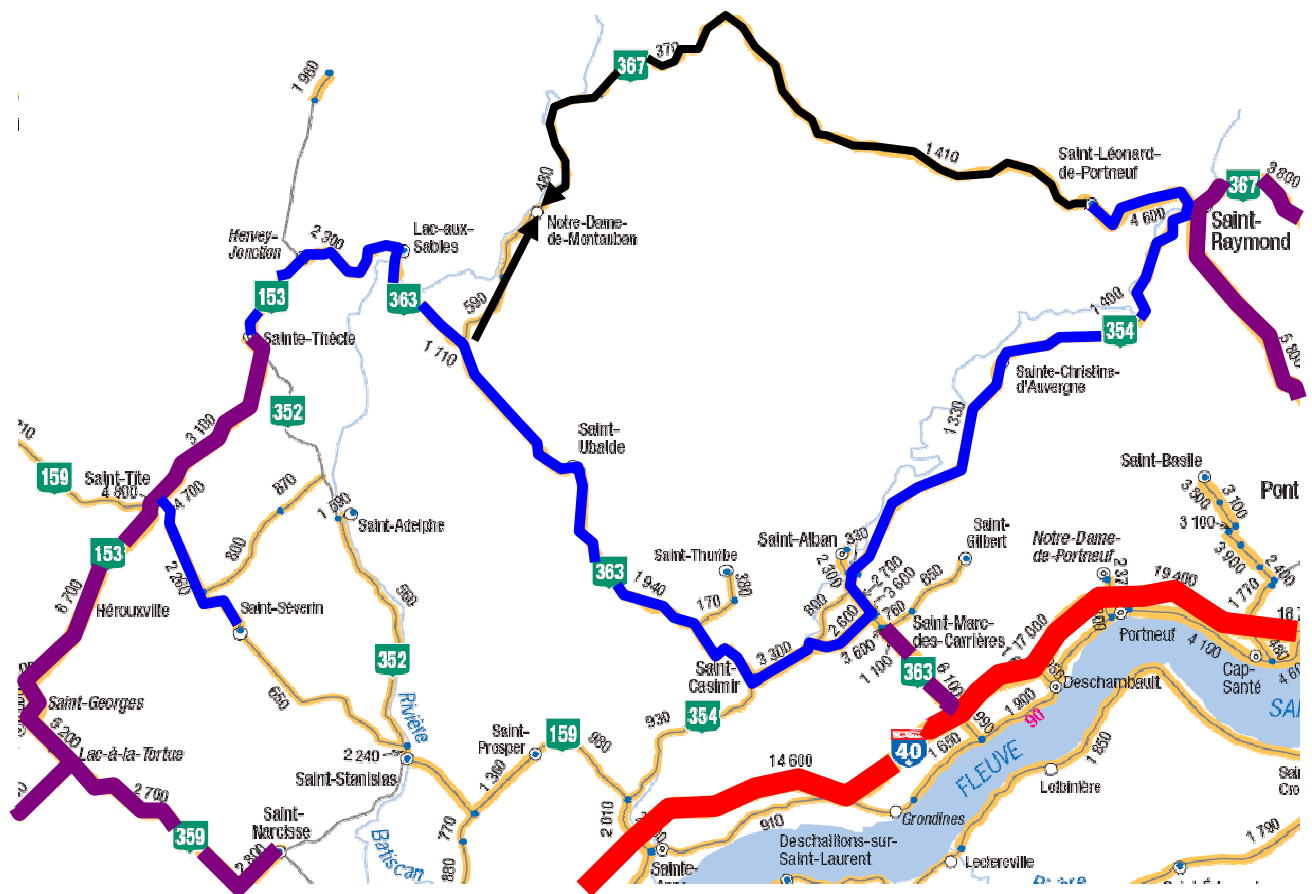
Ces divers facteurs de localisation jouent sur le développement de Notre-Dame-de-Montauban. Sa localisation et son accessibilité font en sorte qu'elle souffre d'un isolement géographique en étant très éloignée des centres urbains et des grands axes routiers comme l'autoroute 40. Dans un axe nord-sud, aucune route ne connecte la municipalité à une autre localité : au nord, aucune municipalité n'est présente à proximité et la réserve faunique de Portneuf est localisée au sud. Par conséquent, l'accessibilité au territoire s'effectue uniquement via la route 367.

À partir des estimations portant sur les débits journaliers moyens annuels (djma) du Ministère des Transports du Québec (MTQ), l'analyse dans la région de Notre-Dame-de-Montauban démontre que les grands flux de

circulation se retrouvent davantage en périphérie de celle-ci, notamment sur les routes 359, 153 et 367 sud. Pour la route 367 sud, les débits de circulation sont plus importants au sud de la ville de Saint-Raymond (5 800 djma). Quant à la route 359, elle est fortement achalandée puisqu'elle offre un accès direct à l'autoroute 40, et via la route 153, un accès à la municipalité de Saint-Tite.

Pour se rendre à Hérouxville, Sainte-Thècle ou Saint-Tite, la majorité des usagers emprunte donc davantage les routes 359 et 153 que les routes 363 ou 367. Même si les usagers de la route empruntent la route 363 pour se rendre au nord la MRC de Mékinac, ils ne transitent pas par la route 367 à moins de se rendre à Notre-Dame-de-Montauban. La route 367 au nord de la ville de Saint-Raymond ne constitue pas une voie de transit vers d'autres municipalités, mais demeure une voie de destination pour les municipalités de Saint-Léonard-de-Portneuf et de Notre-Dame-de-Montauban.

Carte 6 Débits de circulation en 2004



Nota bene: Cette carte présente des estimations portant sur les débits journaliers moyens annuels (djma) pour 2004. Le djma (débit journalier moyen annuel) est une estimation du débit journalier pour une journée moyenne pour 2004. Ce débit est calculé pour le total des deux directions de circulation

Source : ministère des Transports du Québec (MTQ), 2006

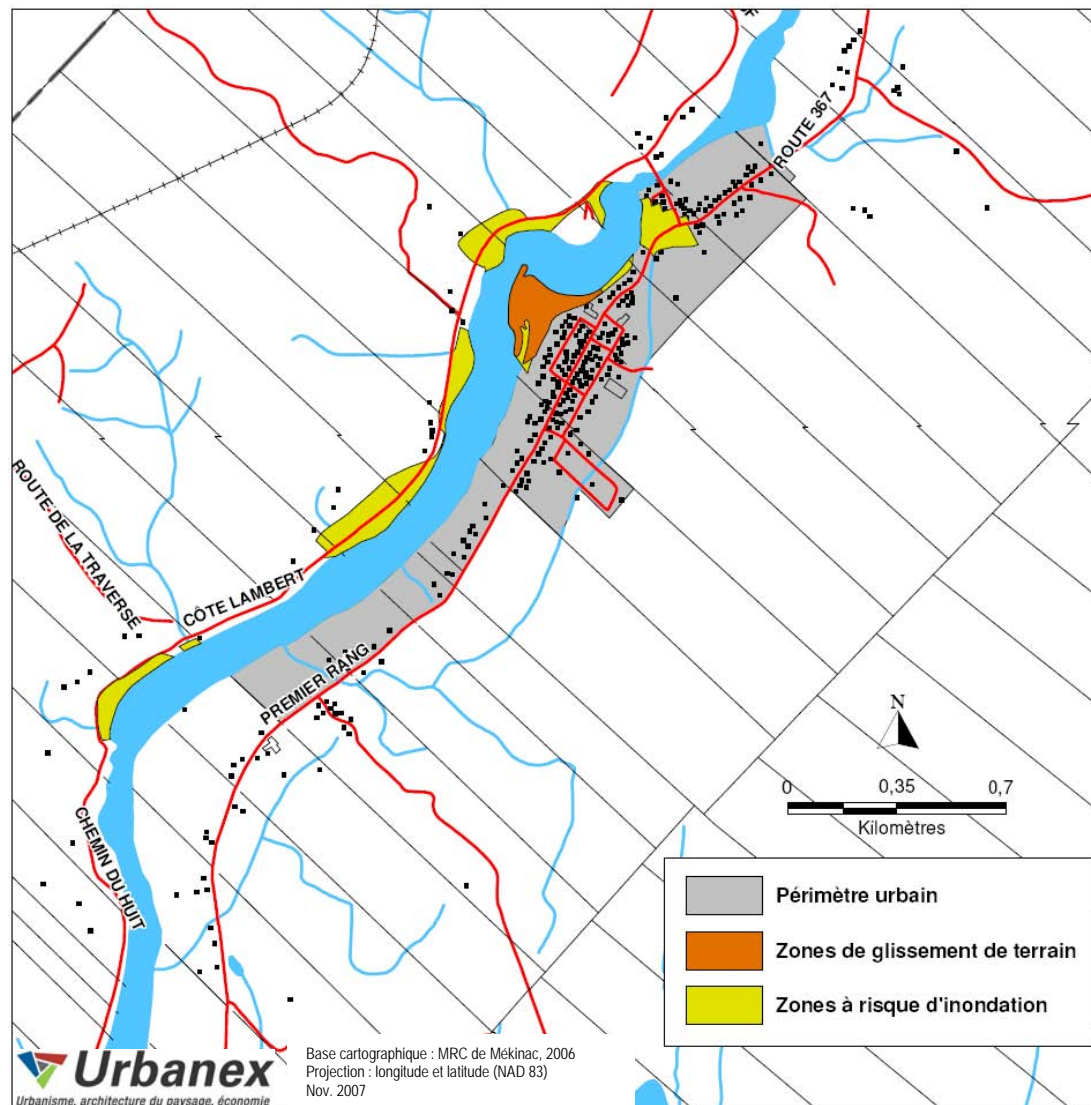
2.5 Contraintes territoriales

2.5.1 Contraintes naturelles

Sur l'ensemble du territoire, les seules contraintes naturelles se localisent aux pourtours du noyau villageois du secteur de Notre-Dame-des-Anges, en bordure de la rivière Batiscan. Sept zones à risques d'inondation d'une superficie totale de 15,94 hectares et une zone de glissement de terrain à faible risque possédant une superficie de 3,43 hectares contraignent le développement.

Au sein du périmètre d'urbanisation, 5,87 hectares ne sont pas viables pour la construction de nouveaux bâtiments. Tout juste au nord de la rivière Batiscan, les contraintes naturelles représentent une superficie de 10,85 hectares. Pour ces zones de contraintes naturelles, il est préférable de conserver un couvert végétal luxuriant.

Carte 7 Localisation des zones de contraintes naturelles



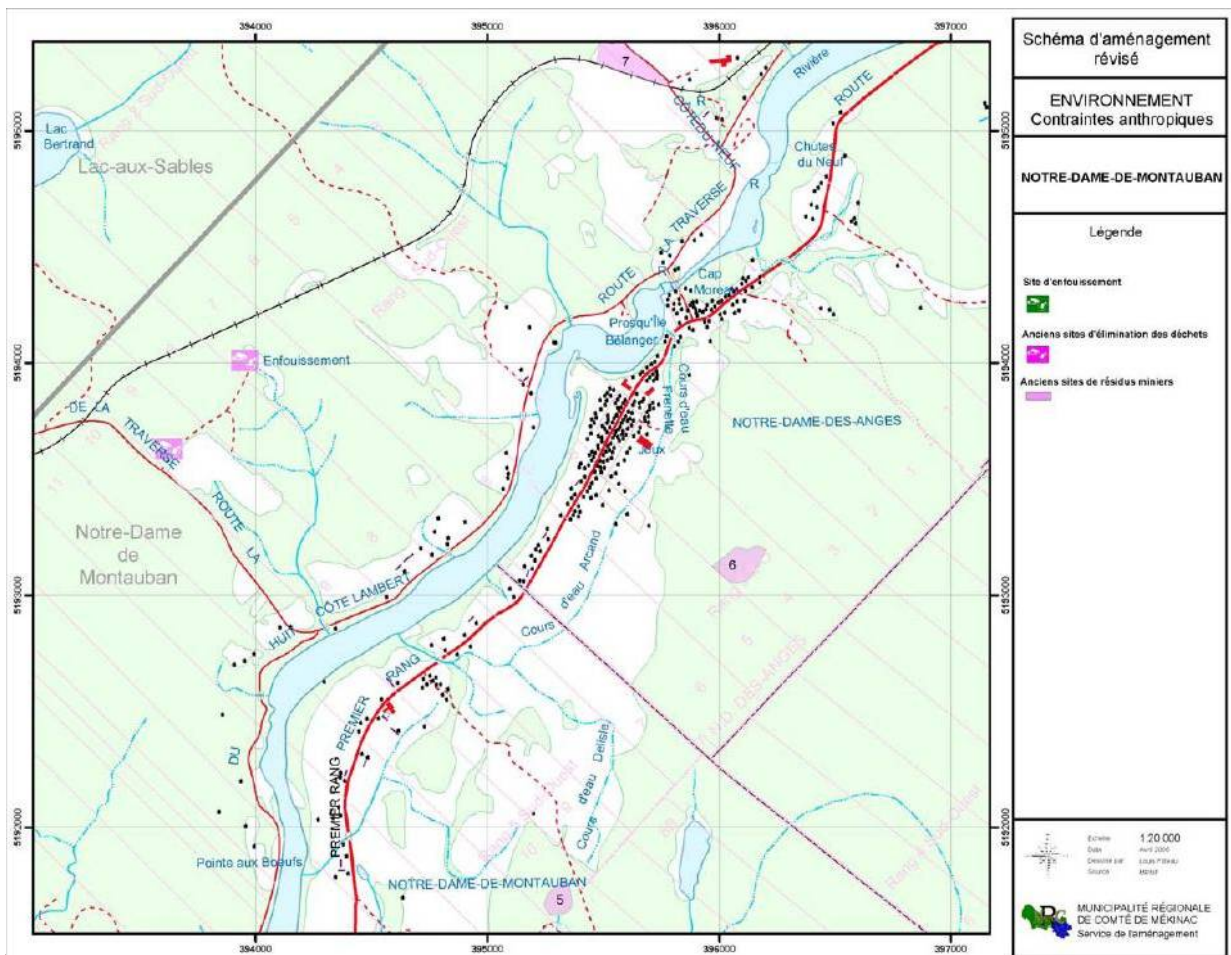
2.5.2 Contraintes anthropiques

La municipalité possède sept sites de résidus miniers, dont un qui empiète sur le territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables. Les différents sites sont contaminés pour la plupart de métaux tels que le zinc, le plomb, le cadmium et l'arsenic. Sans une autorisation au préalable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), les terrains des différents sites ne peuvent être aménagés.

Au niveau des ressources hydriques, l'ancienne exploitation minière continue de polluer la rivière Charest. Les concentrations de métaux sont très élevées dans la rivière Charest, et cela jusqu'à l'embouchure de la rivière Sainte-Anne. Pour la rivière Batiscan, les concentrations de métaux sont toutefois peu élevées.

Dans l'ensemble du réseau hydrique, les charges de métaux ne sont toutefois pas problématiques pour la santé publique puisque celles-ci respectent les normes relatives à la qualité de l'eau potable. Il reste que la restauration des sites permettrait de diminuer les charges de métaux dans les différentes rivières de la région (MDDEP, 2006).

Carte 8 Localisation des zones de contraintes anthropiques à proximité du périmètre urbain



2.6 Population

Le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est situé à l'est de la MRC de Mékinac, dans la région administrative de la Mauricie, à proximité de la municipalité de Lac-aux-Sables et de la MRC de Portneuf. En 2007, la population de la Mauricie s'établit à 261 149 habitants⁴ : les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan comptant pour 69% de la population. La MRC de Mékinac est la MRC la plus faiblement peuplée avec 12 851 habitants en 2007.

À des fins d'analyse statistique, deux autres municipalités de la MRC de Mékinac ont été retenues comme base de comparaison, soit Grandes-Piles et Lac-aux-Sables. Bien que ces municipalités ne soient pas identiques à celle de Notre-Dame-de-Montauban, celles-ci présentent certaines caractéristiques permettant d'orienter le développement de cette dernière.

2.6.1 Évolution démographique

Comme la MRC de Mékinac et les municipalités environnantes, la population de Notre-Dame-de-Montauban est passée, de 1991 à 2006, de 895 à 846 personnes : ce qui représente une diminution de 49 personnes et une baisse de 5,5%. Un fait rare : selon le tableau 3, la population a connu deux périodes de hausse entre 1991 et 1996 (1,56%) et entre 2001 et 2006 (3,55%).

Sur l'ensemble de la période 1991-2006, il s'agit d'une diminution moindre que celle observée à Lac-aux-Sables (-8,12%) et pour la MRC de Mékinac (-9,04%).

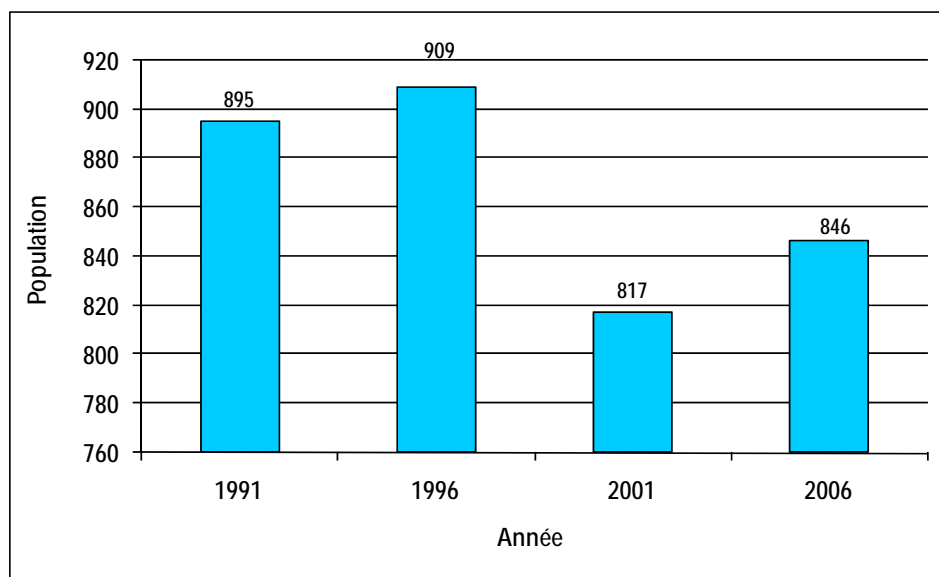
Tableau 3 Évolution de la population entre 1991 et 2006

Population	Lac-aux-Sables	Notre-Dame-de-Montauban	Grandes-Piles	MRC de Mékinac	Province de Québec
1991	1 428	895	363	13 931	6 895 963
1996	1 441	909	371	13 480	7 138 795
2001	1 313	817	374	12 809	7 237 479
2006	1 312	846	350	12 672	7 546 131
Variation 2001-2006	-0,1%	3,5%	-6,4%	-1,1%	4,3%
Variation 1991-2006	-8,12%	-5,47%	-3,58%	-9,04%	9,43%
Densité de la pop. en hab./km ² (2006)	4,57	5,17	2,90	2,43	5,56
Superficie en km ²	286,99	163,53	120,53	5 224,85	1 356 367

Source : Statistique Canada, Recensements de la population 1991, 1996, 2001 et 2006

⁴ Source : Institut de la Statistique du Québec, profil de la région de la Mauricie et de la MRC de Mékinac, 2007

Figure 1 Évolution de la population entre 1991 et 2006



Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 1991, 1996, 2001 et 2006

Avec une superficie de 163 Km² et une densité de 5,17 habitants/Km², la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban possède une densité plus élevée qu'à l'échelle régionale (2,43). À titre de comparaison, la densité de la ville-centre la plus proche soit Shawinigan représente 70,8 habitants/Km² et celle de Saint-Tite s'élève à 41,3 habitants/Km².

Selon les données de l'Institut de la Statistique du Québec, la population de Notre-Dame-de-Montauban devrait connaître une diminution d'ici 2016 à hauteur de -1,65% en s'établissant à 832 habitants. Cette diminution est moins importante que celle prévue pour la MRC de Mékinac et la région de la Mauricie (-3,06% et -3,33% respectivement) et nettement inférieure à celle envisagée pour Grandes-Piles (-8%). La municipalité de Lac-aux-Sables se démarquerait toutefois par une augmentation de sa population de l'ordre de 12,2%.

Tableau 4 Projections démographiques de Notre-Dame-de-Montauban, 2011 et 2016

Année	Lac-aux-Sables	Notre-Dame-de-Montauban	Grandes-Piles	MRC de Mékinac	Mauricie
2006	1 312	846	350	12 672	260 461
2011	1 475	839	331	12 493	255 072
2016	1 472	832	322	12 284	251 781
Variation 2006-2016 (%)	12,20	-1,65	-8,00	-3,06	-3,33

Source : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec, recensement de la population en 2006

Le tableau 5 et la figure 2 montrent que la répartition de la population montaubaine par groupe d'âge est similaire à celle observée pour l'ensemble de la MRC de Mékinac. La répartition la plus importante est celle des 25-54 ans (39%), suivie des 55-74 ans (33%). La moyenne d'âge au sein de la municipalité est passée de 37,7 ans en 1996 à 42,6 ans en 2006.

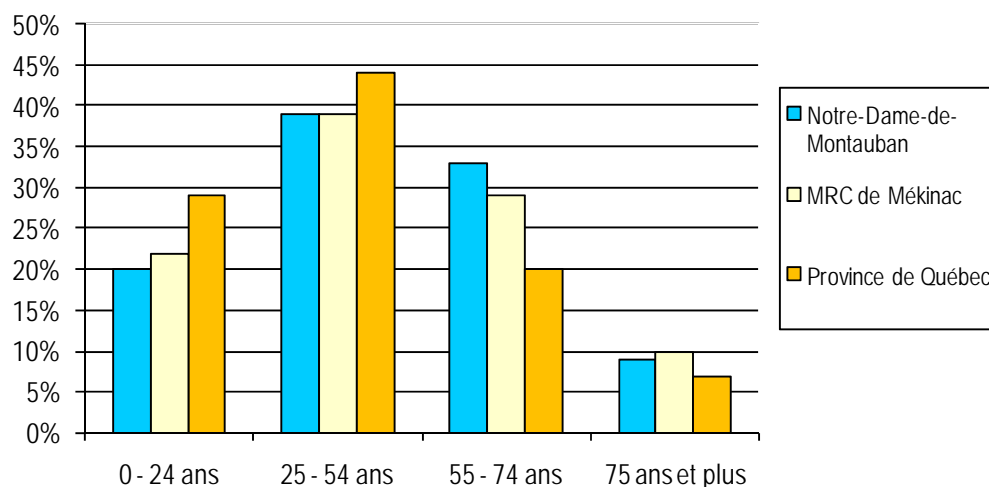
La province québécoise, quant à elle, affiche une proportion de 29% de personnes âgées entre 0 et 24 ans et de 7% du groupe d'âge 75 ans et plus, alors que Notre-Dame-de-Montauban compte moins de jeunes (20% de jeunes de 0-24 ans) et plus de personnes âgées (9% de personnes âgées de 75 ans et plus).

Tableau 5 Profil démographique selon l'âge de la population en 2006

Groupe d'âge	Lac-aux-Sables	Notre-Dame-de-Montauban	Grandes-Piles	MRC de Mékinac	Province de Québec
0 - 24	319 (24%)	165 (20%)	60 (17%)	2 790 (22%)	2 199 680 (29%)
25 - 54	500 (38%)	330 (39%)	175 (49%)	4 940 (39%)	3 313 740 (44%)
55 - 74	384 (29%)	275 (33%)	100 (28%)	3 685 (29%)	1 536 125 (20%)
75 et plus	109 (8%)	75 (9%)	20 (6%)	1 265 (10%)	496 590 (7%)
Total	1 312	845	355	12 680	7 546 135

Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

Figure 2 Groupes d'âges de la population de Notre-Dame-de-Montauban en 2006



Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

2.6.2 Scolarité et formation

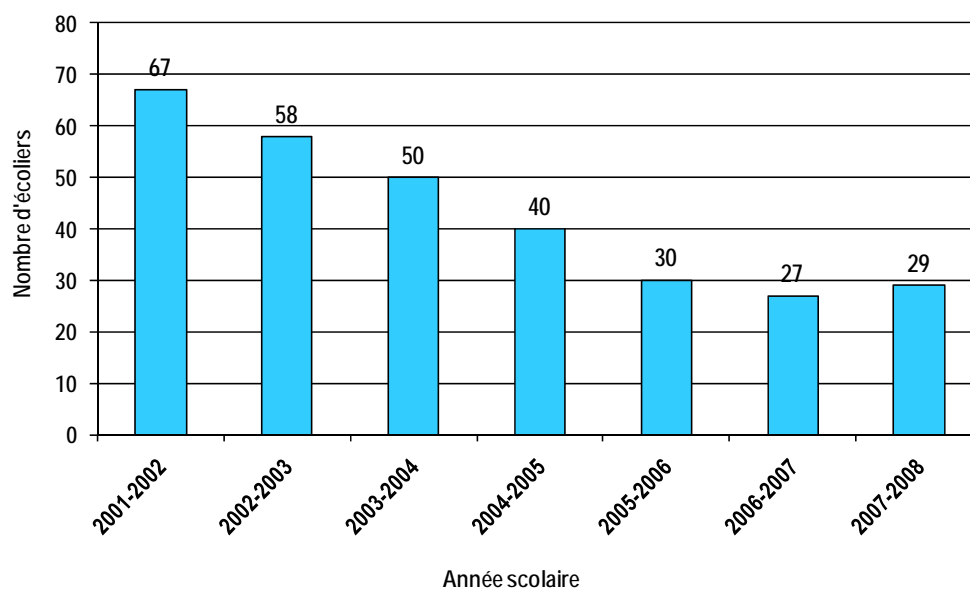
L'école primaire de la Passerelle est située au centre du noyau urbain de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban. Elle n'offre pas de service de garde en milieu scolaire. La baisse du bassin démographique, l'exode des jeunes et le vieillissement de la population sont des facteurs qui influent sur les inscriptions scolaires de l'école primaire de Notre-Dame-de-Montauban.



École primaire de la Passerelle

Depuis quelques années, les inscriptions scolaires à cette école ont eu tendance à diminuer fortement. Pour l'année scolaire 2001-2002, il y avait 67 inscriptions scolaires alors qu'en 2007-2008, les effectifs atteignaient seulement 29 écoliers. Sur 7 ans, cela représente une diminution de 57%. Comparée à d'autres municipalités environnantes, cette baisse est très importante à Notre-Dame-de-Montauban : -21% à Saint-Séverin, -31% à Hérouxville et seulement -4% à Lac-aux-Sables. Dans un tel contexte, la survie de l'école primaire s'avère particulièrement menacée et le maintien de la croissance économique est lié à la pérennité de l'école.

Figure 3 Rythme des inscriptions scolaires de l'école de la Passerelle



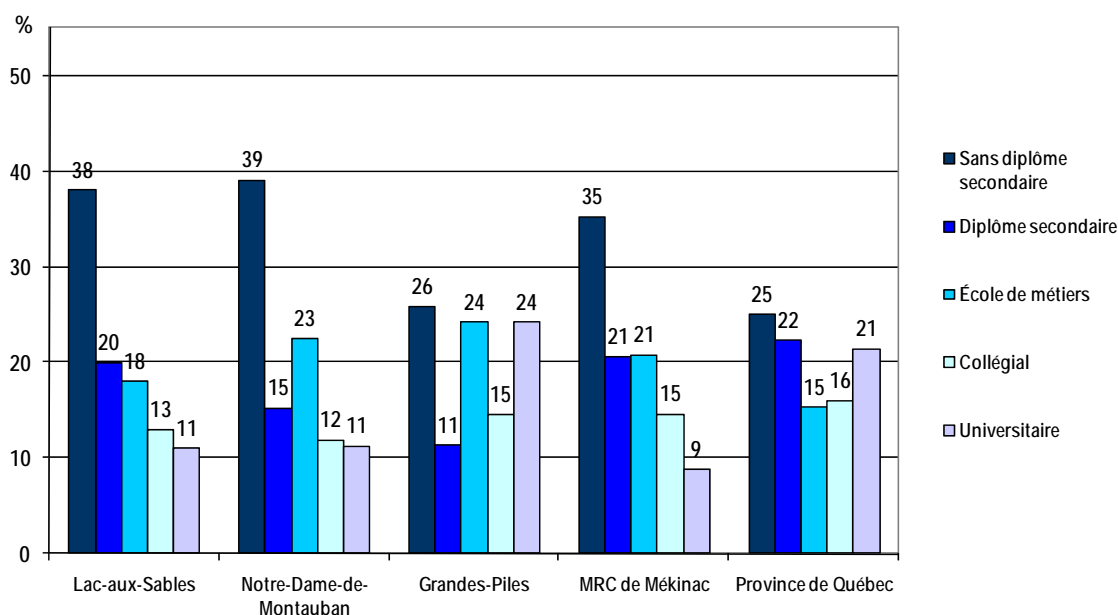
Source : École de la Passerelle, 2007

En effet, la survie de l'école primaire est liée à l'arrivée de jeunes familles. Pour favoriser leur établissement, la création d'emplois est essentielle dans des secteurs économiques stables et viables à long terme. L'économie reposant essentiellement sur l'exploitation des ressources, il est difficile pour un jeune travailleur ayant une formation technique ou professionnelle de contribuer directement au milieu économique de Notre-Dame-de-Montauban. Avec le marché de l'exploitation forestière qui est en difficulté et en considérant la fin des activités

minières et de la Scierie Montauban, l'économie locale doit alors se diversifier et valoriser des bases économiques axées plus fortement sur le secteur tertiaire.

Du point de vue de la scolarisation, la population de Notre-Dame-de-Montauban est comparable au profil régional à certains égards. Tout d'abord, la proportion de la population ne possédant pas de diplôme secondaire s'établit à 39%, ce qui est comparable à la municipalité de Lac-aux-Sables, mais plus élevé que la moyenne de la MRC (35%) et la moyenne québécoise (25%). Ensuite, la proportion de la population détenant un certificat ou un diplôme d'une école de métiers est comparable à celle des municipalités de Lac-aux-Sables et Grandes-Piles. Enfin, le pourcentage de la population montaubaine détenant un niveau universitaire est nettement inférieur (11%) à ceux de Grandes-Piles (24%) et de la moyenne provinciale (21%).

Figure 4 Scolarisation de la population de 20 ans et plus



Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

2.6.3 Marché du travail

La population active de Notre-Dame-de-Montauban travaille majoritairement dans le secteur tertiaire (60,65 %). Cette tertiarisation de l'économie est aussi observée au sein des municipalités de Lac-aux-Sables (64,5 %), Grandes-Piles (84,8 %) et de la MRC de Mékinac (60,88 %). Bien que la population œuvre majoritairement dans le secteur tertiaire, il n'en demeure pas moins que le secteur secondaire de l'économie de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban occupe un rôle non négligeable au sein de la municipalité avec 31,15%, suivi du secteur primaire à seulement 8,20 %.

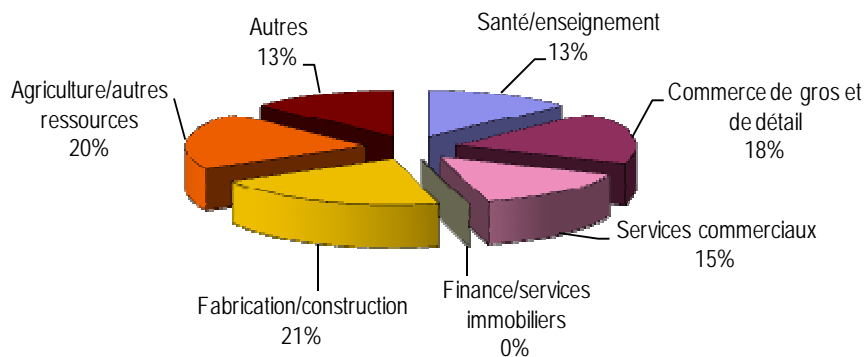
Tableau 6 Population active selon le secteur d'activité en 2006

Secteur d'activité	Lac-aux-Sables	Notre-Dame-de-Montauban	Grandes-Piles	MRC Mékinac	Province du Québec
Secteur primaire	6,60%	8,20%	0,00%	7,40%	2,58%
Secteur secondaire	29,25%	31,15%	15,20%	31,72%	21,45%
Secteur tertiaire	64,15%	60,65%	84,80%	60,88%	75,97%

Source : Statistique Canada, recensement de la population en 2006

L'essentiel de la population active travaille dans les industries liées à « l'agriculture et autres ressources relatives aux industries », dans les « services de commerces et les commerces de détail ». Parmi les cinq entreprises répertoriées à Notre-Dame-de-Montauban, celles-ci se concentrent dans les domaines de l'équipement mécanisé (excavation, usinage), de la construction et de l'ébénisterie (*Source : site Internet de Notre-Dame-de-Montauban*). Le rayonnement de leurs opérations est essentiellement relié à des activités locales.

Figure 4 Population active de Notre-Dame-de-Montauban selon les secteurs d'activités en 2006



Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

Cependant, suite à l'incendie qui a détruit la Scierie Montauban le 28 mars 2006, la municipalité a perdu une entreprise d'envergure qui embauchait 37 employés. Selon des données récentes, les terrains de l'ancienne scierie Montauban ont été acquis par la municipalité qui constitue un des partenaires du projet de « Coop d'optimisation de Montauban ». Le projet concrétisé, les retombées seront majeures à Notre-Dame-de-Montauban et dans les régions de la Mauricie et de Portneuf. Il est prévu que la nouvelle coopérative procède à la construction d'un centre de tri, d'une usine de mise en copeaux de bois et d'une usine de fabrication de bûches écologiques. Une étude de faisabilité est en cours.

Enfin, les petites entreprises jouent un rôle important dans l'économie municipale en assurant divers services commerciaux comme campings, commerce de vente de pneus, épicerie, ébénisterie, salon de coiffure, excavation et entreprise spécialisée dans le soulèvement de maison (Source : *Notre-Dame-de-Montauban, 2007*).

Lors du *Forum sur le développement économique et touristique* de la municipalité, des actions ont été mentionnées pour attirer des entreprises : accorder des rabais sur les terrains et les locaux, améliorer les services de proximité pour en offrir davantage, faire la promotion de la municipalité et de publicité, favoriser le démarrage d'entreprises, etc.

Attirer des entreprises est un enjeu important pour la municipalité : selon les indicateurs de la population active, le marché de l'emploi montaubain rencontre certaines difficultés. En effet, le taux d'activité est très faible (40,4%) par rapport aux municipalités étudiées, à la MRC de Mékinac et à la province de Québec. Il en est de même pour le taux d'emploi, lequel atteint 37,1 % (tableau 7). Le taux de chômage observé à Notre-Dame-de-Montauban atteint 8,2 % et s'avère supérieur à celui de Lac-aux-Sables (5,6%), Grandes-Piles (6,1%) et de la province de Québec (7%). Seul le taux de chômage de la MRC de Mékinac est plus élevé avec un taux de 10,2%.

Tableau 7 Profil de la population active en 2006

	Lac-aux-Sables	Notre-Dame-de-Montauban	Grandes-Piles	MRC de Mékinac	Province de Québec
Taux d'activité (%)	46,5	40,4	53,2	51	64,9
Taux d'emploi (%)	44,3	37,1	51,6	45,8	60,4
Taux de chômage (%)	5,6	8,2	6,1	10,2	7

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006

Concernant le niveau de revenus des habitants, Statistique Canada indique que les ménages à Notre-Dame-de-Montauban gagnent un revenu médian ⁵ de 31 213 \$ alors que le revenu médian des familles s'élève à 36 001 \$, soit environ 9 000 \$ au-dessous du revenu médian de la MRC et environ 23 000 \$ en dessous de celui de la province (tableau 8). Par comparaison, à Grandes-Piles, une municipalité voisine de celle de Notre-Dame-de-Montauban, les revenus des ménages sont de 39 987 \$ et les revenus des familles atteignent 52 080 \$.

⁵ Le revenu médian est le montant qui divise la ventilation du revenu, trié par la grosseur du revenu, en deux moitiés. Les revenus de la première moitié sont en dessous de la médiane, tandis que la deuxième moitié est au-dessus de la médiane.

Tableau 8 Revenu médian en 2005

	Lac-aux-Sables	Notre-Dame-de-Montauban	Grandes-Piles	MRC de Mékinac	Province de Québec
Revenu médian - ménages (\$)	32 432	31 213	39 987	35 303	46 419
Revenu médian - familles (\$)	46 525	36 001	52 080	45 015	58 678

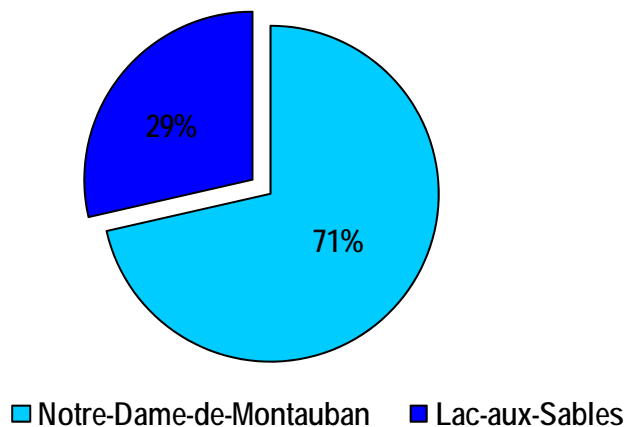
Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006

2.6.4 Navettage

Les statistiques sur le navettage analysent les mouvements de population quant à leur lieu de résidence et de travail. Le recensement de 2006 (figure 5) indique que les emplois générés dans la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban sont majoritairement comblés par des résidents de la municipalité (71%) ainsi que par des travailleurs provenant de Lac-aux-Sables (29%), créant ainsi un trafic le matin et le soir sur la route 367.

Les données sont équivalentes pour les travailleurs de Notre-Dame-de-Montauban qui habitent à 71% dans leur municipalité et à 29% à Lac-aux-Sables.

Figure 5 Trajectoires domicile-travail de la population de Notre-Dame-de-Montauban



Note : Les données compilées portent sur un échantillon de 20% de la population active de 15 ans et plus ayant un lieu habituel de travail, pour les subdivisions de recensement où le nombre de navetteurs est supérieur ou égal à 20.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

2.7 Faits saillants

Les grandes lignes du profil socio-économique de Notre-Dame-de-Montauban sont les suivantes :

- En 15 ans, de 1991 à 2006, le bassin de la population a diminué de 5,47% en passant de 895 personnes en 1991 à 846 personnes en 2006 accompagné de hausses en 1996 et 2006,
- Les perspectives démographiques de l'ISQ prévoient une baisse de la population à moyen terme (5 ans) de -0,83% et à long terme (10 ans) de -1,65%,
- Les catégories d'âge les plus importantes représentent les 25-54 ans et les 55-74 ans (72%) alors que les jeunes ne constituent que 20% de la population totale,
- La survie de l'école primaire de la Passerelle semble préoccupante (diminution de 57% entre 2001 et 2008),
- Sur le plan de la scolarisation, la population de 15 ans et plus est peu scolarisée, car 39% ne possède pas de diplôme secondaire,
- L'économie locale est basée majoritairement sur le secteur tertiaire à 60,65%,
- Les secteurs d'activité reliés à l'agriculture, aux ressources, à la fabrication et à la construction s'avèrent être les plus importants de l'économie locale,
- Les taux d'activité et d'emploi sont très faibles et le taux de chômage élevé,
- Le revenu médian de la population âgée de 15 ans et plus des ménages et des familles est inférieur à ceux de Lac-aux-Sables, Grandes-Piles, la MRC de Mékinac et de la province de Québec,
- Les emplois générés par Notre-Dame-de-Montauban sont principalement comblés par les résidents de la municipalité (71%) ainsi que par les travailleurs provenant de Lac-aux-Sables (29%).

3. Revue des planifications existantes

La revue des différents plans de développement est la deuxième de trois étapes de la démarche visant essentiellement à revisiter les exercices de connaissance et de planification effectués par les partenaires oeuvrant au développement de ce territoire et d'en extraire les éléments qui pourraient conditionner le développement de Notre-Dame-de-Montauban.

3.1 Comité régional ACCORD de la Mauricie (MDEIE)

À partir d'analyse et d'études, le Comité régional ACCORD de la Mauricie a reconnu 5 créneaux d'excellence qui génèrent des avantages régionaux favorables au développement des industries. Il tend à mobiliser les leaders économiques de la région de la Mauricie pour mettre en place des stratégies et un plan d'action favorables au développement ⁶. Des créneaux d'excellence pour la région de la Mauricie ont été définis par ce projet selon des critères particuliers que la région développe. Ces créneaux peuvent être **leader** (créneau dans lequel la région est en mesure de jouer un rôle de leader nord-américain ou mondial), **associé** (créneau dans lequel la région peut être un associé déterminant avec une ou d'autres régions possédant des atouts complémentaires), **émergent** (créneau qui possède un fort potentiel de croissance et dans lequel la région estime pouvoir assurer à terme un rôle de leader) et **en évaluation** (créneau dont la région souhaite circonscrire ultérieurement le véritable potentiel de croissance à l'échelle mondiale). La région de la Mauricie se place sur les créneaux suivants :

3.1.1 Leader dans le domaine des papiers à valeur ajoutée et technologies associées

- De grandes papeteries qui ont façonné l'histoire régionale,
- Un équipementier d'envergure internationale,
- Le Centre de recherche en pâtes et papiers de l'Université du Québec à Trois-Rivières et le Centre spécialisé en pâtes et papiers du Cégep de Trois-Rivières.

3.1.2 Émergent dans le domaine de l'Hydrogène et électrotechnologies

- L'Institut de recherche sur l'hydrogène de l'Université du Québec à Trois-Rivières, dont les activités portent essentiellement sur quatre domaines : le stockage, la sécurité, le transport et les utilisations de l'hydrogène,

⁶ Le démarrage du projet ACCORD commence par la mise en place d'un comité régional ACCORD qui regroupe des acteurs reconnus pour leur leadership, leur engagement, leur entrepreneuriat et leur capacité de collaboration. Il s'agit essentiellement d'entrepreneurs privés, mais aussi d'entrepreneurs publics (universités, centres de recherche, etc.), d'un représentant de la Conférence Régionale des Élus (CRE), et d'un représentant du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE, 2007).

- Le Laboratoire des technologies de l'énergie d'Hydro-Québec.

3.1.3 Associé dans le domaine des technologies de transformation des métaux (magnésium et titane)

- Plusieurs multinationales,
- Des sous-traitants spécialisés,
- Des établissements de formation et de transfert technologique tels que le Centre intégré de fonderie et métallurgie qui a pour mission de favoriser l'émergence et la croissance d'entreprises québécoises de fabrication de produits métallurgiques à haut contenu technologique,
- Le maillage entre les différents acteurs régionaux et internationaux est facilité par des regroupements comme l'Association des métaux légers, le Réseau Trans-AI, le Centre québécois de recherche et développement de l'aluminium et le Regroupement des chercheurs universitaires sur l'aluminium.

3.1.4 En évaluation dans le domaine des meubles

- la Technopole Vallée du Saint-Maurice à Trois-Rivières,
- La fabrication de produits de milieu et de haut de gamme,
- Le développement d'activités de R-D visant à optimiser les procédés industriels.

3.1.5 En évaluation dans le domaine des bioprocédés industriels

- Nombreuses entreprises œuvrant dans la production de biomolécules, la conception des molécules et l'amélioration de leurs propriétés, les nouveaux bioprocédés et les technologies de contrôle de la qualité,
- Centre national en électrochimie et en technologies environnementales,
- Centres et unités de recherche de la région.

3.2 Rapport annuel 2006-2007, Conférence Régionale des Élus (CRÉ) de la Mauricie

Dans l'objectif d'encourager le développement local et régional, la CRÉ de la Mauricie met à la disposition des fonds d'aide dont peuvent bénéficier des entreprises ou divers organismes ou organisations. Parmi ceux-ci, soulignons particulièrement :

- le **Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF)** ayant pour objectif de développer les communautés locales via l'aménagement et le développement de l'ensemble des ressources forestières à proximité des noyaux urbains ou villageois. Cela peut se traduire de façon concrète par l'aménagement intégré des milieux forestiers, la formation de partenariats, la création d'emplois et le partage de financement entre différentes organisations locales et régionales,
- le **Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts** valorisant la planification d'activités d'aménagement forestier qui soutiennent financièrement des organismes et des intervenants locaux. Ce programme a aussi pour but de favoriser la vulgarisation et le transfert de connaissance,
- et le **Fonds-soutien Mauricie** tend à faciliter le démarrage et le développement des entreprises dans les domaines manufacturiers, de la transformation des ressources naturelles, du tourisme et du tertiaire moteur,
- le **Fonds de développement régional (FDR)** visant à stimuler le développement économique de projets structurants à portée régionale qui sont conformes aux stratégies établies dans le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2005-2010,
- le **Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres** contribuant à soutenir des projets artistiques mettant en valeur la Mauricie. Il favorise tant les incitatives de partenariat avec la communauté que l'intégration de la relève au sein d'organisations artistiques de niveau professionnel.

3.3 Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Mékinac

Parmi les grandes lignes directrices énoncées dans le plan d'action du SADR de la MRC de Mékinac qui concernent particulièrement la municipalité, mentionnons les suivantes :

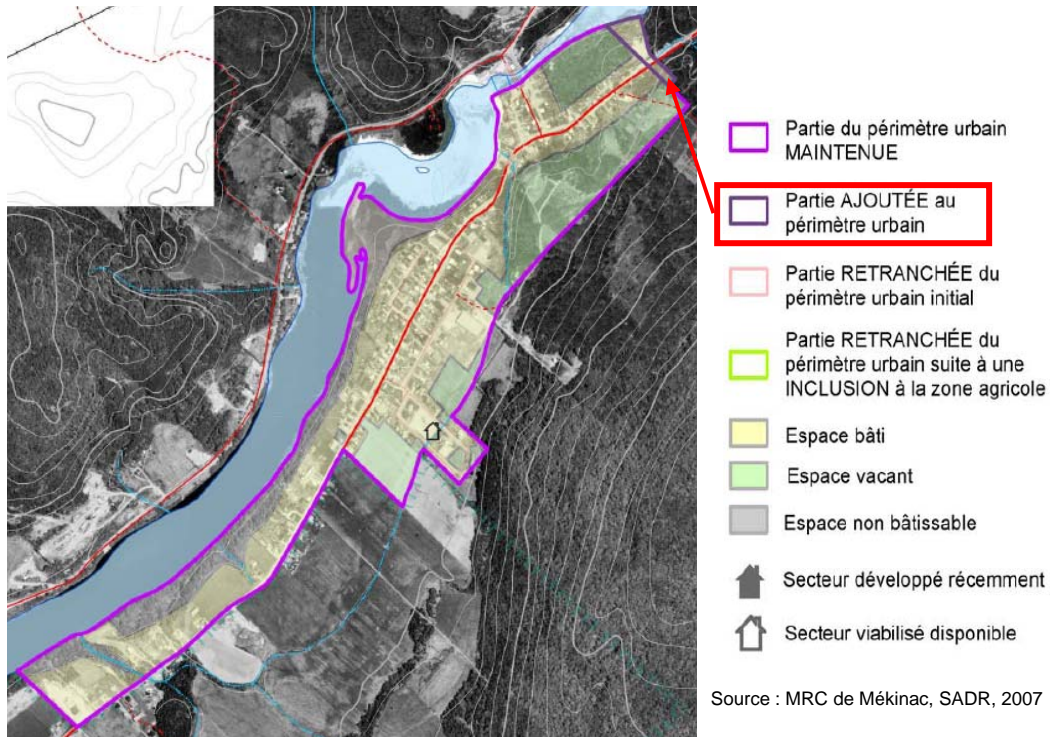
- Accroître l'autonomie du milieu par la prise en charge de son développement :
 - **Objectif** : Mettre davantage au profit de la collectivité les ressources du territoire de la MRC de Mékinac,

- **Intervention** : Construction d'une mini-centrale hydroélectrique.
- Intégrer davantage les ressources forestières, hydriques et fauniques au profit du développement économique du territoire :
 - **Objectif** : Favoriser le développement récréotouristique,
 - **Intervention** : Réaliser des plans de développement de la villégiature pour les plans d'eau récréatifs en donnant priorité à ceux les plus accessibles,
 - **Intervention** : Élaborer un plan directeur des rivières Batiscan et Saint-Maurice en concertation avec les MRC voisines.
- Assurer la consolidation, la protection et la mise en valeur des territoires agricoles dans une perspective de gestion polyvalente des ressources :
 - **Objectif** : Déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole,
 - **Intervention** : Identifier des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans les secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement et présenter une ou des demandes d'autorisation à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* du Québec, afin de permettre la construction de résidences en zone agricole.
- Favoriser une approche globale et intégrée de la gestion des ressources dans l'optique d'un développement durable :
 - **Objectif** : Mettre à profit la géomatique dans la gestion du territoire,
 - **Intervention** : Développer le système de géomatique et permettre l'échange d'informations.

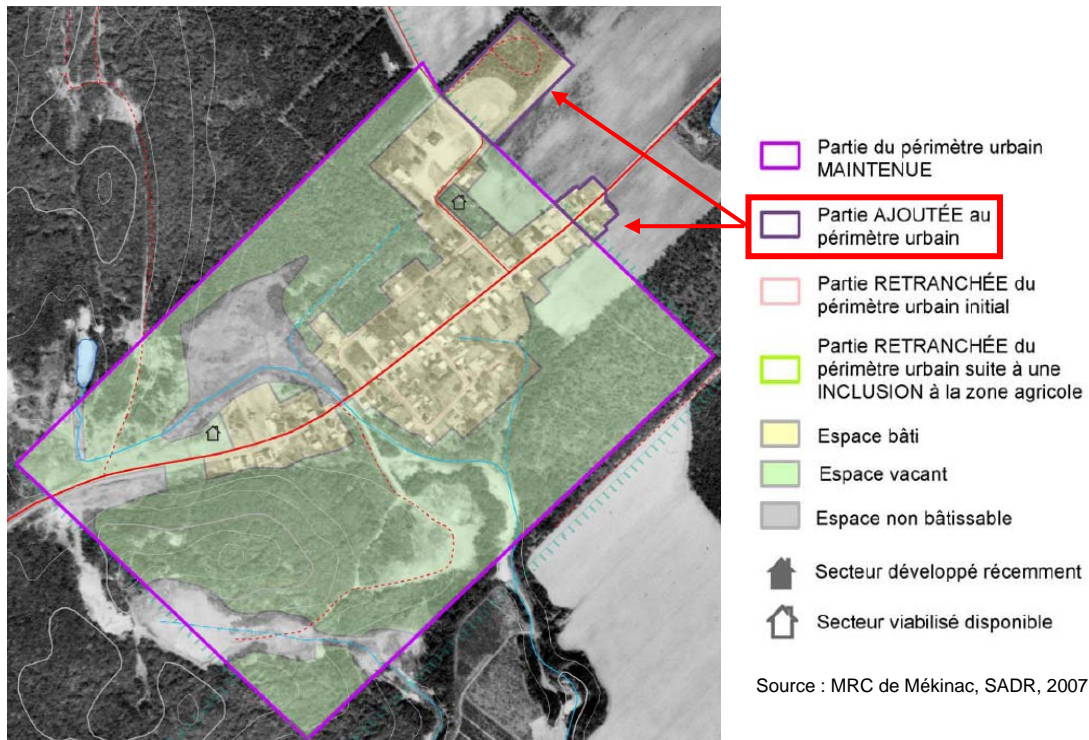
Au sein du SADR de la MRC de Mékinac, deux modifications ont été proposées afin de changer les limites des deux périmètres urbains :

- « Inclure les deux terrains bâtis et desservis, situés à la limite est du périmètre urbain du secteur Notre-Dame-des-Anges (Carte 9),
- Pour le secteur de Montauban, inclure au périmètre urbain le terrain des loisirs et les cinq terrains résidentiels faisant partie intégrante du noyau villageois, mais situés en zone sous protection du territoire et des activités agricoles (Carte 10),
- Reconnaître les espaces industriels existants de la municipalité. Compte tenu du caractère récréotouristique reconnu de la rivière Batiscan, limiter les industries à celles qui ne risquent pas de causer de nuisance au voisinage dans le secteur industriel des lots 3 à 9 à proximité de la rivière. »

Carte 9 Zones résidentielles à consolider (secteur Notre-Dame-des-Anges)



Carte 10 Zones résidentielles à consolider (secteur Montauban)



3.4 Plan d'action 2006 pour l'économie et l'emploi du CLD de Mékinac

Dans l'objectif de favoriser le développement global et solidaire de son territoire, le CLD de Mékinac vise à intégrer les dimensions sociales, économiques et culturelles en misant sur les potentiels humains et géographiques du territoire et en privilégiant le maintien des acquis du milieu. C'est dans cette optique qu'ont été identifiées, pour la municipalité, les priorités d'action suivantes :

- Le géoréférencement et la localisation cartographique de sites d'exploitation du chanvre industriel en partenariat avec les producteurs, les promoteurs et Santé Canada,
- Le soutien à la Coop de solidarité de Notre-Dame-de-Montauban (*Source : CLD, 2006*).

4. Potentiels territoriaux

4.1 Affectations du territoire

Le territoire comprend quatre affectations soit urbaine, forestière, récréative et agricole. La majeure partie du territoire se retrouve au sein de l'affectation forestière (108,42 km² ou 62,80% de la superficie municipale), suivie de l'affectation récréative (49,73 km² ou 28,80% du territoire), de l'affectation agricole (13,12 km² ou 8,02% du territoire) et des deux affectations urbaines totalisant une superficie de 1,32 km² (0,76% du territoire).

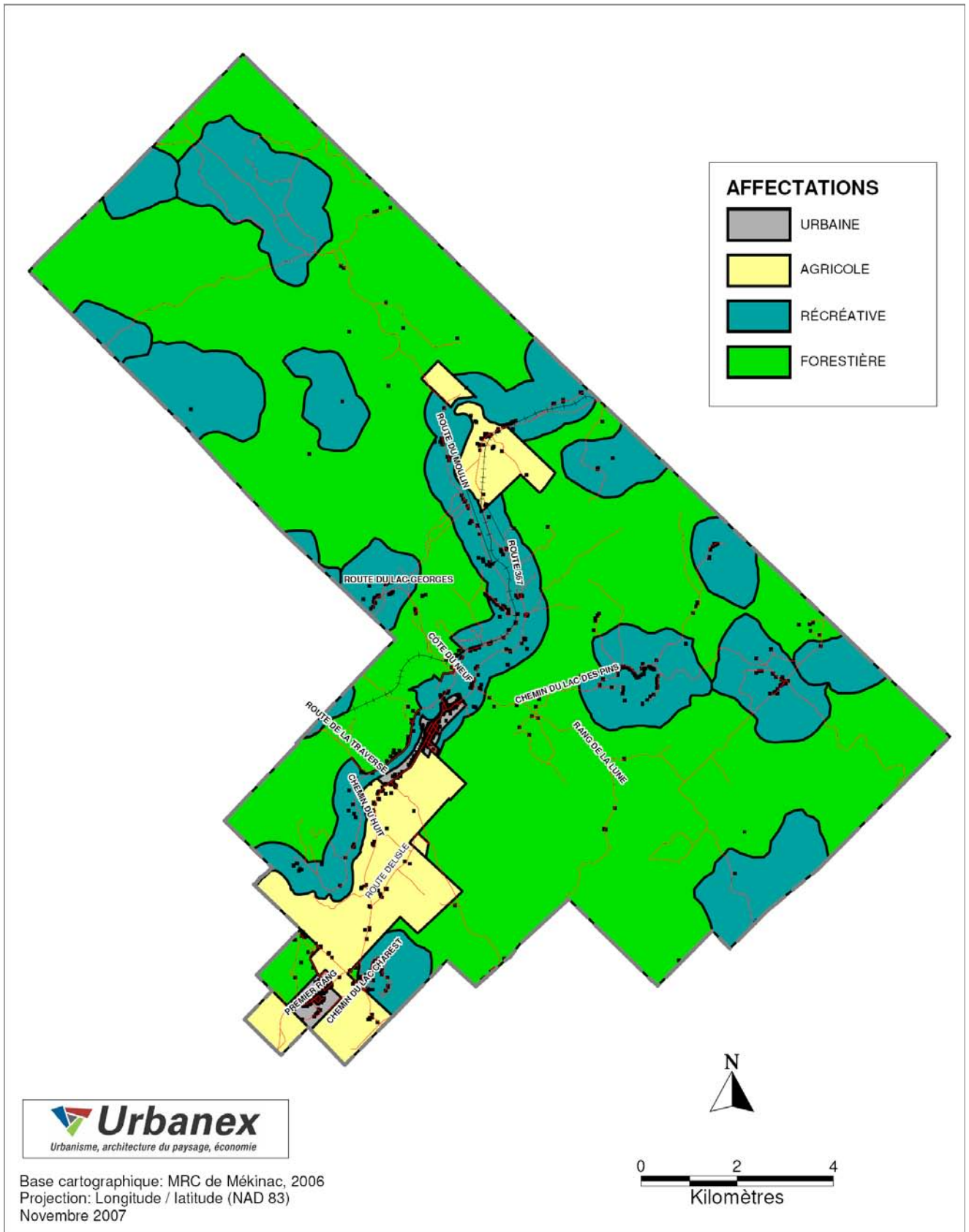
Tableau 9 Superficie des affectations du territoire

Affectation	km ²	%
Urbaine	1,32	0,76
Forestière	108,42	62,80
Récréative	49,73	28,80
Agricole	13,19	8,02
Total	172,66	100

Note : Calculs réalisés à l'aide du logiciel Map Info

Source : Données numériques de la MRC de Mékinac, 2006

En considérant la superficie des affectations forestières et récréatives, le territoire est donc voué en grande partie à l'exploitation forestière, au développement récréatif et à la villégiature. Le potentiel récréatif identifié par la MRC de Mékinac se localise particulièrement aux pourtours des lacs de villégiature et du corridor de la rivière Batiscan. Quant à l'affectation agricole, la priorité est accordée au maintien des activités agricoles et au développement de l'agriculture à long terme.



4.2 Secteur résidentiel et de villégiature

Comme mentionné précédemment, il n'existe aucun centre urbain localisé à proximité de Notre-Dame-de-Montauban ayant la capacité de polariser le développement économique. Son éloignement par rapport aux grandes villes ne favorise pas la diversification de son économie et alimente peu son marché immobilier.

À partir du sommaire du rôle d'évaluation de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, il est possible de déterminer de façon détaillée les vocations qui ont le plus d'impact tant sur le plan spatial que sur les finances municipales.

Les contributions au rôle d'évaluation des vocations résidentielles et de villégiature demeurent les plus significatives, en s'élevant respectivement à 17 116 800 \$ et à 16 513 100 \$, soit un peu moins de 68% de l'ensemble de l'assiette fiscale. Suivent ensuite les vocations des territoires non exploités (18,89%), de la production extérieure de richesse (9,75%) et des cultures récréatives et de loisirs (1,75%). La vocation industrielle ne représente que 0,32% de la totalité des valeurs imposables au rôle. La vocation agricole incluse dans la production extérieure de richesse représente 2 228 900 \$ soit 4,5% des valeurs imposables du rôle.

Tableau 10 Valeurs imposables au rôle d'évaluation 2009 de Notre-Dame-de-Montauban

Vocation	Valeurs imposables au rôle		Nombre de bâtiments principaux	
	\$	%	Nombre	%
Résidentielle	17 116 800	34,58	368	29,87
Commerciale et de services	470 300	0,95	8	0,65
Industrielle	159 300	0,32	2	0,16
Villégiature	16 513 100	33,36	346	28,08
Transport et services publics	197 200	0,40	13	1,06
Cult. récréative et de loisirs	867 800	1,75	3	0,24
Production extérieure de richesse	4 825 400	9,75	66	5,36
Territoires non exploités	9 352 200	18,89	426	34,58
Total	49 502 100	100	1232	100,00

Source : Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, Sommaire du rôle d'évaluation foncière, 2009

Suivant le rôle d'évaluation, les bâtiments résidentiels, au nombre de 714 sont décomposés de la façon suivante :

- 329 résidences permanentes : dont 302 habitations unifamiliales, 22 résidences bifamiliales, 5 résidences multifamiliales,
- 320 chalets et maisons de villégiature,

- 26 maisons mobiles et roulottes,
- 1 habitation en commun,
- 38 autres immeubles résidentiels.

Le rythme de construction sur le marché immobilier est toutefois faible puisqu'il n'y a eu que 12 nouvelles constructions en 2006 et seulement 9 en 2007 et 6 en 2008 (*Source : Notre-Dame-de-Montauban*). Le marché immobilier de la municipalité est davantage ponctué par des efforts de rénovation et réparations (149 demandes entre 2006 et 2008). Les deux périmètres urbains n'ont connu qu'une très faible croissance entre 1988 et 1995 avec 6 nouvelles constructions et une seule entre 2005 et 2006. À l'extérieur des périmètres d'urbanisation, la moyenne annuelle de constructions neuves de bâtiments principaux a diminué de près de 14% pour s'établir à 12,5% pendant la période 2005-2006 (*Source : MRC de Mékinac, SADR, 2007*).

Tableau 11 Rythme des constructions, agrandissements et rénovations de 2006 à 2008

Année	Constructions bâtiment principal		Agrandissements		Rénovations/ réparations	
	Périmètre Urbain	Hors Périmètre Urbain	Périmètre Urbain	Hors Périmètre Urbain	Périmètre Urbain	Hors Périmètre Urbain
2006	0	12	3	8	26	17
2007	0	9	0	6	22	28
2008 *	1	5	1	10	32	24
Total	1	26	4	24	80	69

* Compilation allant jusqu'au 10 novembre 2008
 Source : Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban

Au sein des périmètres urbains, les potentiels de développement seront influencés par la localisation des infrastructures publiques. En se basant sur l'inventaire du périmètre urbain de Notre-Dame-de-Montauban réalisée par la MRC de Mékinac en 1996, 33 terrains vacants peuvent être viabilisés au développement en étant desservis par les aqueducs et les infrastructures routières. Parmi ces 33 terrains vacants viabilisés, 16 terrains sont desservis par le réseau d'aqueduc et 17 se retrouvent en bordure des voies de circulation. La MRC estime que les terrains vacants viabilisés présentent suffisamment d'espace pour les 47 prochaines années.

Quant aux terrains vacants non viabilisés, ils sont au nombre de 96 et offrent une superficie totale de 240 000 mètres carrés. Selon la MRC, environ 137 ans seront nécessaires pour combler tous les terrains vacants. Somme toute, les espaces disponibles à l'intérieur des deux noyaux villageois sont très élevés et

nécessiteront des stratégies de développement efficaces pour parvenir à les combler au cours des prochaines années.

Tableau 12 Potentiels de développement des périmètres urbains en 1996

Terrains vacants viabilisés ¹				Superficies vacantes non viabilisées ¹	
Aqueduc et égout	Aqueduc	Voirie	Total	Superficie (ha)	Nombre de terrains potentiels
-	16	17	33	24	96

¹ Inventaire du périmètre urbain, mars 1996

Source: MRC de Mékinac, schéma d'aménagement et de développement révisé, 2007

Au sein du périmètre d'urbanisation du secteur de Notre-Dame-des-Anges, la majorité des terrains vacants se situent plus précisément au nord-est du périmètre, soit en bordure de la route 367. Dans la partie centrale du périmètre d'urbanisation, il est prioritaire de combler les terrains vacants étant donné qu'ils sont déjà viabilisés par le réseau d'aqueduc et le réseau routier local. À proximité de la rivière Batiscan, les espaces vacants n'offrent toutefois pas de potentiels de développement en raison de la faible profondeur des terrains.

Au sein de l'espace urbanisé du secteur de Montauban, la majorité du développement s'est façonnée le long de la rue Principale. Les terrains vacants disponibles sont majoritairement dans les espaces boisés en périphérie de la rue Principale. Actuellement, il reste deux secteurs vacants qui sont viabilisés par les services municipaux. L'un se situe à l'est de la rue Garneau et l'autre se localise à l'ouest de l'espace bâti de la rue Principale.

De façon à encourager plus fortement le marché immobilier, il sera possible pour la municipalité de faire une demande à portée collective auprès de la MRC de Mékinac, afin d'étudier les secteurs situés en zone agricole qui sont propices au développement résidentiel. Ces secteurs doivent être non récupérables à l'agriculture, et ne doivent pas affecter l'homogénéité de la zone agricole. Dans le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, les espaces vacants près de la rivière Batiscan sont d'ailleurs identifiés comme des secteurs propices au développement résidentiel. Plusieurs terrains près de la rivière Batiscan sont peu viables aux activités agricoles.

4.3 Secteur commercial, communautaire et industriel

Principalement positionnée au cœur de la municipalité et pour une grande partie le long de la rue Principale, la trame commerciale répond à des besoins locaux et offre des biens et des services de proximité :

- Des services de restauration : 1 casse-croûte, 1 épicerie-dépanneur, 2 bars, 1 kiosque saisonnier de légumes,
- Des services d'hébergement : 2 gîtes, 1 camping,
- 1 coiffeur,
- Des entreprises de construction, d'équipement mécanisé, de transport, de récupération, artisanales, etc.

Les activités communautaires sont assurées par la bibliothèque municipale, la Maison des jeunes l'Index inc., la Salle des loisirs et le Centre municipal. La municipalité compte aussi sur plusieurs organismes : Association Chasse et pêche Notre-Dame-de-Montauban, Chevaliers de Colomb Notre-Dame-de-Montauban, Club de Motoneige Alton inc., Club Quad Rive-Nord, Comité d'embellissement Notre-Dame-de-Montauban, Cercle des fermières Notre-Dame-de-Montauban, Âge d'Or Notre-Dame-des-Anges et Âge d'Or Montauban. Une gamme de services et d'activités est donc offerte pour desservir la population de tous les âges.



Salle des loisirs

L'éloignement aux grands centres urbains et à l'autoroute 40 influence le choix de localisation des grandes entreprises. L'isolement géographique de Notre-Dame-de-Montauban a un impact sur sa structure industrielle ainsi que sur son offre commerciale en termes de qualité et de disponibilité.

Sur le plan industriel, plusieurs espaces demeurent toutefois vacants, et présentent de grands potentiels de développement en se localisant près des grandes zones forestières et du chemin de fer. Le transport des marchandises grâce au chemin de fer peut constituer un atout.

4.4 Secteur récréatif

Sur le plan récréatif, Notre-Dame-de-Montauban est pourvue de trois équipements d'envergure régionale. Soulignons particulièrement le Centre sportif Jules Paquin inc. (aréna), le parc extérieur pour les planches à roulettes, et le site de glissade de traîneaux et de planches à neige. Tout en attirant les gens de l'extérieur, ces équipements régionaux permettent de créer de l'emploi, de retenir les jeunes et même d'attirer des jeunes familles.



Le Centre sportif Jules Paquin inc.

Ils représentent des atouts uniques puisqu'ils ne se retrouvent pas dans toutes les municipalités de la MRC.

Dans le cadre du *Forum sur le développement économique et touristique de Notre-Dame-de-Montauban*, les citoyens ont d'ailleurs souligné que l'offre commerciale n'est pas suffisante pour attirer de nouveaux habitants. Parmi les propositions faites par les citoyens, relevons notamment les suivantes : un poste d'essence attenant à un dépanneur, un restaurant, un guichet automatique, une auberge, un magasin général, une boulangerie, un centre multi services et des services pour les personnes âgées. Ces propositions pourraient alimenter le secteur touristique et de villégiature tout en encourageant l'établissement de nouveaux citoyens. En revanche, le nombre et la nature des entreprises commerciales dépendent beaucoup de la demande.

4.5 Secteur touristique

4.5.1 Structure et activités touristiques

Le développement de l'écotourisme et du tourisme d'aventure représente des potentiels qui se basent sur la présence de la rivière Batiscan, des nombreux lacs, de l'étendue du couvert forestier et du relief vallonné sur l'ensemble du territoire. Les paysages de qualité se prêtent tant aux excursionnistes qu'aux amateurs de plein air.

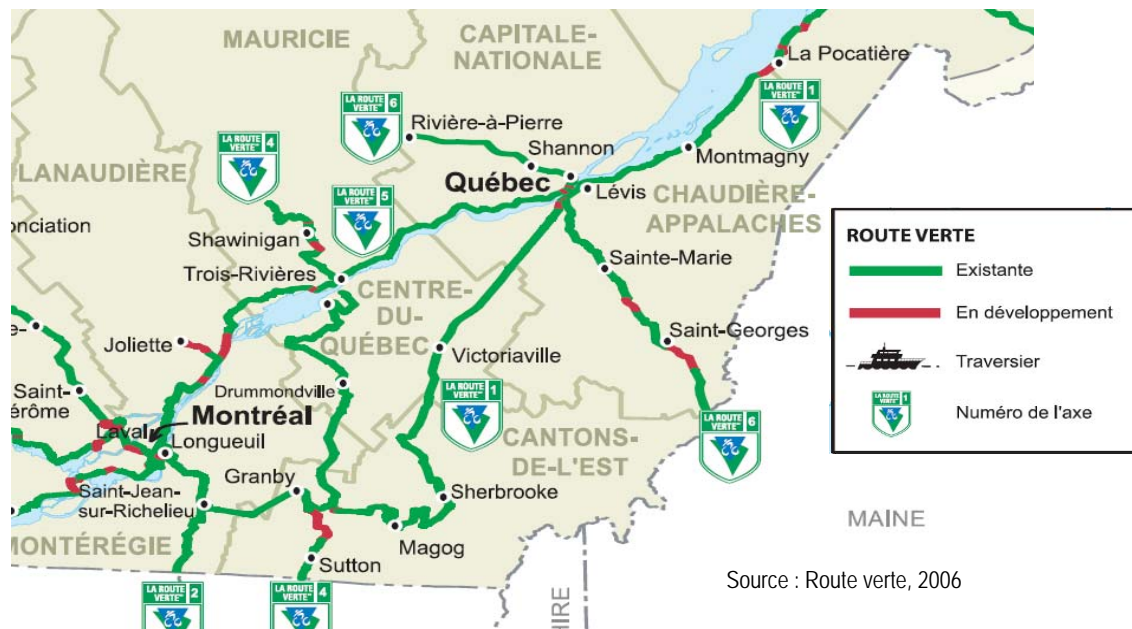
Actuellement, les activités récréotouristiques sont soutenues par la présence de deux sentiers pédestres, d'une piste cyclable régionale qui rejoint la municipalité de Saint-Ubalde, d'un sentier régional de motoneige et d'un sentier de quad. Également, des excursions en canot, en kayak de mer et en rabaska sont proposées l'été par l'entreprise *Exit Nature*. En hiver, la raquette et le ski de randonnée sont également assurés par la même entreprise.

Parmi les projets pouvant renforcer le secteur touristique, mentionnons le sentier national de randonnée pédestre qui est projeté sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban. Le sentier projeté viendrait border le nord du Lac-aux-Sables et traverserait ensuite dans un axe nord-sud le territoire de la municipalité pour se diriger ensuite au sud vers Saint-Ubalde.

Autre projet à l'étude dans la MRC de Mékinac, c'est le réseau de la Route Verte. Ce réseau est absent du territoire de la MRC. En Mauricie, il est structuré actuellement en bordure du fleuve Saint-Laurent et autour des grands centres urbains (Trois-Rivières, Shawinigan, Louiseville et Maskinongé). La MRC de Mékinac tente d'élaborer un tracé favorisant la continuité de la route verte en portant une attention toute particulière aux points suivants :

- « la sécurité des cyclistes,
- les liens les plus prometteurs avec les MRC voisines,
- les attraits touristiques et récréatifs du territoire,
- le paysage,
- les bassins importants de population - résidents - villégiateurs / touristes,
- la circulation sur les routes (volume, type, vitesse, camionnage) » (Source : SADR de la MRC Mékinac, 2007).

Carte 12 Réseau de la Route Verte



Selon le tableau 13 page suivante, les trois municipalités les plus performantes dans le secteur touristique au sein de la MRC s'avèrent être Trois-Rives, Lac-aux-Sables et Saint-Tite. Ces dernières ont également un autre point en commun, c'est-à-dire que leur vocation commerciale est dynamique. Pour Notre-Dame-de-Montauban, le secteur touristique est bien équilibré dans les domaines de l'hébergement, des activités et des services touristiques. Concrètement, le secteur touristique de Notre-Dame-de-Montauban se présente comme suit :

- Quatre entreprises d'hébergement, dont le **Domaine Naturiste le Cyprès**, le **Camping La mine d'or**, le **Gîte l'eau vive** et le **Gîte le Beau-Lieu**,
- 2 entreprises offrant des activités nautiques, dont le **Camping La mine d'or** (glissades d'eau, plage et autres activités nautiques) et **Exit Nature** (excursions accompagnées d'un guide conteur en canot, kayak de mer ou rabaska, location de canots, kayaks de mer, rabaskas et raquettes),
- 2 sentiers pédestres (**Parc de la chute du neuf** et **Ô Mont Otis**),
- un sentier de quad et de motoneige qui est entretenu par le **Club de motoneige de la Mauricie inc.**,
- une entreprise reliée aux activités hivernales, soit **Exit Nature** (excursions accompagnées d'un guide conteur en raquette ou en ski de randonnée),
- 2 bars dont le **Bar du cinq dollars inc.** et le **Bar le Filon d'Or**,
- un Casse-Croûte «**la Bouffe des Chutes**», une épicerie-dépanneur **Chez Nicole**,
- une rampe de mise à l'eau.

Tableau 13 Services et activités touristiques de la MRC de Mékinac (Source : CLD Mékinac, 2007)

Tourisme		Grandes-Piles	Hérouxville	Lac-aux-Sables	Notre-Dame-de-Montauban	Saint-Adelphe	Saint-Roch-de-Mékinac	Sainte-Thècle	Saint-Tite	Trois-Rives
Hébergement	Camping	0	0	5	2	0	1	1	1	5
	Résidence de tourisme	0	1	6	0	0	0	1	1	3
	Gîte	3	1	3	2	0	0	0	1	1
	Auberges, motels et hôtels	1	0	3	0	0	3	2	0	2
Activités touristiques	Nautiques	0	0	1	2	0	2	1	0	4
	Sentiers pédestres	2	0	0	2	0	0	2	0	4
	Quad et motoneige	1	1	3	1	1	1	1	1	3
	Ranch et écuries	1	1	0	0	0	0	0	0	1
	Hivernales	0	0	0	1	0	0	1	1	4
	Chasse et pêche	0	0	2	0	0	1	0	1	1
	Musée/ expositions	1	1	1	0	0	0	2	1	1
	Festivals	0	0	0	0	1	0	0	2	0
Services	Restaurants/ bars	4	2	7	3	3	3	4	12	3
	Rampes de mise à l'eau	1	0	1	1	1	0	1	0	1
	Location d'équipements	0	0	2	1	0	2	0	0	2
	Organisme d'information touristique	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Total	-	15	7	34	15	6	13	16	22	35

La municipalité possède ainsi six entreprises directement basées sur le tourisme et trois entreprises qui encouragent indirectement les activités touristiques. En tenant compte des saisons, cinq services et/ou activités rendus par les entreprises étroitement liées au tourisme sont accessibles uniquement durant la saison estivale, et deux services et/ou activités durant l'hiver. Cinq services et/ou activités sont disponibles lors des quatre saisons. De façon globale, le secteur touristique de Notre-Dame-de-Montauban est bien équilibré lors des quatre saisons et se positionne relativement bien par rapport aux autres municipalités de la MRC de Mékinac.

D'autres avenues seraient intéressantes pour améliorer la visibilité et l'attractivité de la municipalité. En plus de l'événement NDA Jam, voici quelques exemples favorables au développement du secteur touristique : l'implantation d'un parcours inter-municipal de canot-kayak longeant la rivière Batiscan, d'un réseau équestre et d'une pourvoirie.

En effet, le réseau équestre de la MRC est fortement concentré dans la municipalité de Trois-Rives et est structuré dans le centre du territoire de la MRC. Il n'y a aucun réseau équestre à Notre-Dame-de-Montauban et le réseau régional passant le plus près du territoire se localise à Lac-aux-Sables.

Sur le plan récréatif, il faut souligner l'absence de pourvoirie sur le territoire montaubain malgré le potentiel que présentent plusieurs lacs. Au sein de la MRC, les seules pourvoiries sont localisées dans les municipalités de Trois-Rives (Pourvoirie Club Hosanna) et de Saint-Roch-de-Mékinac (Domaine Batchelder inc.).

Toujours dans l'optique de renforcer la vocation touristique de la municipalité, la rivière Batiscan présente un fort potentiel pour le développement de réseaux structurants de canot-kayak, de vélo et de sentiers pédestres. Spécifiquement reliés au canot-kayak, les deux seuls parcours de canot-kayak reconnus par la MRC se situent dans les municipalités de Trois-Rives et Lac-aux-Sables. La mise en place d'un parcours de canot-kayak favoriserait davantage le dynamisme récréotouristique de Notre-Dame-de-Montauban. Cependant, certains endroits de la rivière Batiscan demandent le portage des embarcations. Selon la Fédération québécoise du canot-camping, certains passages de la rivière sont difficilement navigables et parfois même dangereux.

4.5.2 Attractions territoriales

En plus des paysages pittoresques favorisant le tourisme et le cadre de vie des citoyens, Notre-Dame-de-Montauban possède trois attractions esthétiques, tels que la **rivière Batiscan**, le **Mont Otis** et le **Parc des chutes** (chute du Neuf) ainsi que six attractions culturelles dont :

- le **Magasin général H. Gignac** datant de 1915,

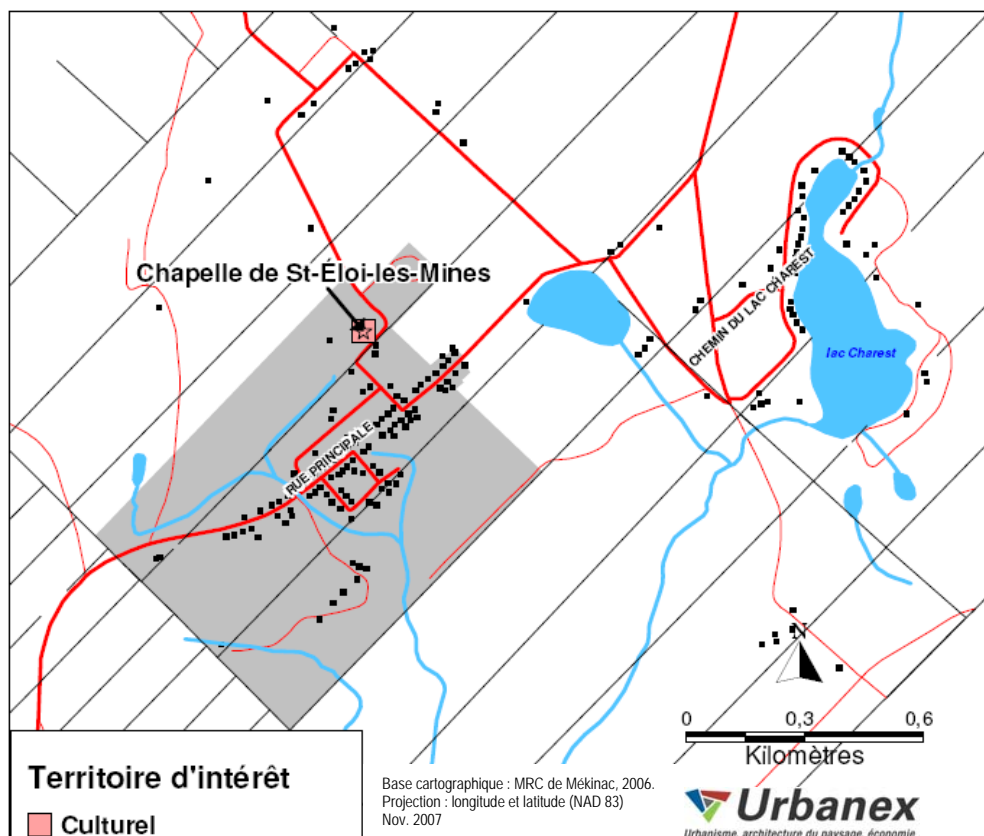
- l'Écurie Picard est l'une des rares écuries encore existantes qui servent à abriter les chevaux de passage au Québec,
- la maison et la grange Bellenger construites en 1892 qui servaient d'entrepôt pour la marchandise des colons,
- la maison du charron datant de 1890,
- l'église de Notre-Dame-des-Anges en bois construite en 1918,
- et la Chapelle de St-Éloi-les-Mines en bois construite vers 1920 (Source : MRC de Mékinac, SADR, 2007).



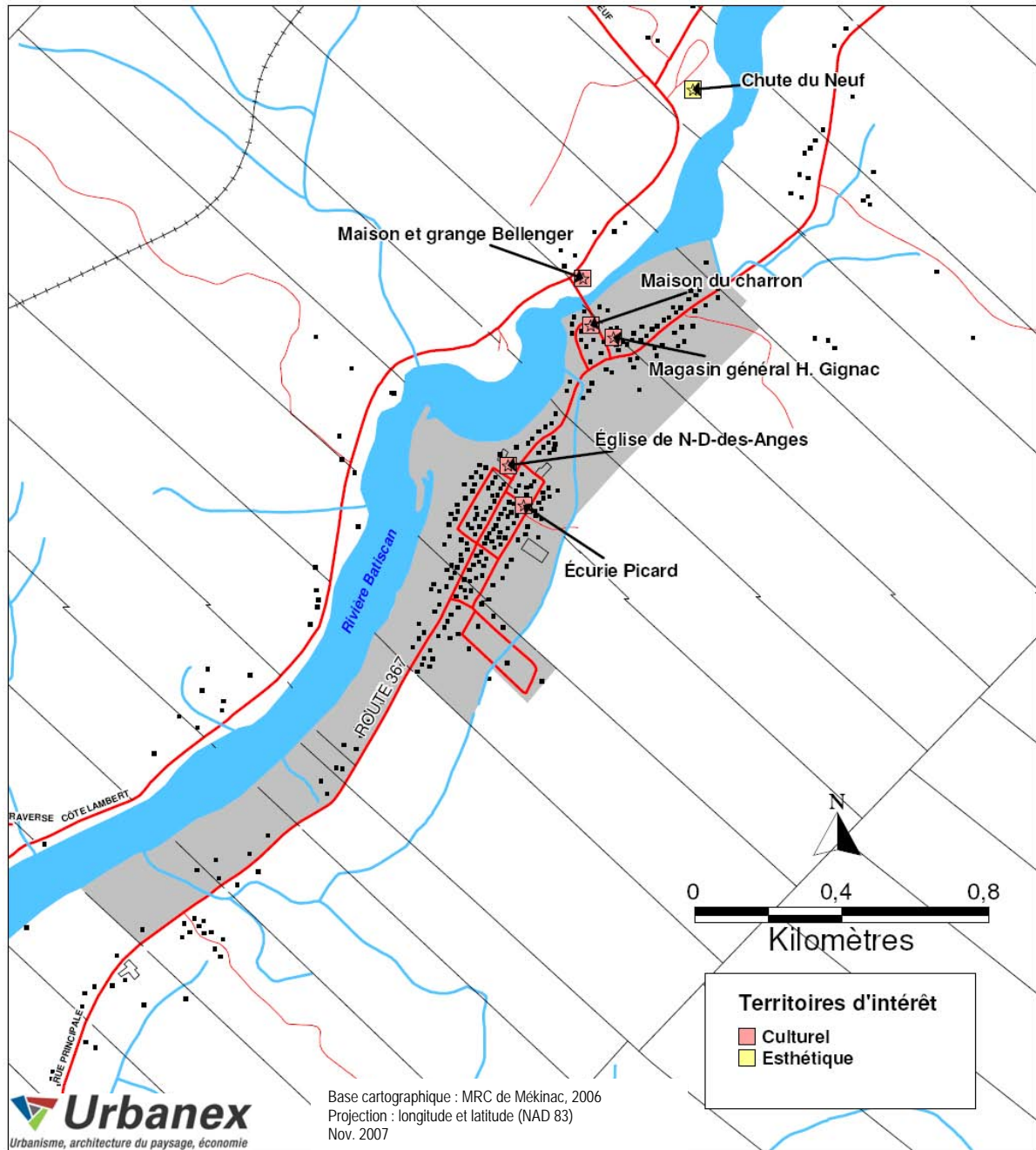
Chapelle de St-Éloi-les-Mines

Ces attraits territoriaux pourraient être davantage mis en valeur en les revitalisant ou en les requalifiant sans pour autant dénaturer le bâti. Des interventions précises peuvent les intégrer à un circuit touristique, et renforcer ainsi le réseau des attraits régionaux.

Carte 13 Territoire d'intérêt dans le secteur de Montauban



Carte 14 Territoires d'intérêt dans le secteur de Notre-Dame-des-Anges



5. Bilan portant sur la connaissance territoriale

Le portrait territorial de Notre-Dame-de-Montauban permet de dégager les principaux éléments suivants :

FORCES	FAIBLESSES
<p>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs espaces vacants présentent des potentiels près de la rivière Batiscan • Le chemin de fer présente un potentiel à des fins industrielles et touristiques • L'espace forestier, la rivière Batiscan et les nombreux lacs sont propices à la villégiature et au tourisme • Potentiel de développement hydro-électrique <p>UTILISATION DU SOL</p> <ul style="list-style-type: none"> • De vastes espaces industriels sont inoccupés • Présence d'équipements d'envergure régionale • Activités et services touristiques bien équilibrés • Les activités communautaires sont assurées par la Maison des jeunes, la Salle des Loisirs et le Centre municipal • Présence de deux comptoirs vestimentaires • Secteur agricole propice à l'agrotourisme <p>DÉPLACEMENT/ VISIBILITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notre-Dame-de-Montauban est un lieu de destination pouvant tirer profit du secteur touristique • Le site internet de la municipalité assure une certaine visibilité <p>PAYSAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> • La rivière Batiscan et ses abords sont favorables au récréotourisme • Paysages diversifiés favorables à l'écotourisme et au tourisme d'aventure • Peu de barrières physiques et de pollution visuelle (infrastructures aériennes et affichage) 	<p>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les deux périmètres urbains sont éloignés • Plusieurs terrains vacants sont viabilisés • Il y a un manque d'ouverture vers la rivière Batiscan • Présence de sept sites de résidus miniers contaminant la rivière Charest <p>UTILISATION DU SOL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun commerce d'envergure régionale • Présence de bâtiments à l'abandon • L'offre commerciale est insuffisante et peu favorable aux touristes et aux familles • Les commerces sont dispersés sur le territoire • Les attraits territoriaux sont peu mis en valeur • La survie de l'école primaire dépend de l'arrivée de nouvelles familles <p>DÉPLACEMENT/ VISIBILITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • La municipalité souffre d'isolement géographique • Éloignement des grands centres urbains et des réseaux dominants • Le NDA Jam est peu mis en évidence <p>POPULATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exode des jeunes depuis 1981 • Vieillesse de la population • Taux de chômage élevé • Les taux d'activité et d'emploi sont faibles • Les revenus de la population sont peu élevés

Le territoire physique et les diverses composantes du milieu présentent des conditions favorables au développement des potentiels résidentiel, touristique et de villégiature notamment pour ce qui est de la rivière Batscan, les plans d'eau, la forêt et les paysages naturels. La diversité et la qualité des paysages constituent la ligne de force de la municipalité. Leur protection, leur mise en valeur et leur aménagement sont sans aucun doute un enjeu lié au développement.

Pour leur part, les secteurs communautaires et récréatifs sont supportés par plusieurs équipements à rayonnement régional. Les efforts réalisés au cours des dernières années par la municipalité dans ces secteurs tendent à encourager l'établissement des jeunes et des familles. La mise en place d'activités communautaires et récréatives adaptées aux pré-retraités, aux retraités et aux personnes âgées est aussi viable.

Les secteurs agricoles, industriels et commerciaux encouragent faiblement l'économie locale. Aux niveaux agricole et commercial, leur interaction avec d'autres secteurs économiques tels que le tourisme s'avère une avenue intéressante.

Enfin, l'implantation de nouvelles industries ou l'utilisation des zones industrielles à d'autres fins peuvent être encouragées par la mise en œuvre de différentes stratégies d'aménagement et de développement. Ces dernières attireront sûrement de nouvelles industries qui viendront s'implanter à Notre-Dame-de-Montauban. Pour les grandes entreprises à rayonnement régional, les choix de localisation sont privilégiés au sein du Parc industriel régional de Saint-Tite.

6. Grands enjeux liés au développement

À partir des données recueillies dans le volet 1 «Connaissance territoriale», force est de constater que les secteurs touristiques et de villégiature demeurent deux axes de développement forts prometteurs, alors que les secteurs commerciaux, industriels et agricoles ont besoin d'être renforcés au sein de l'économie locale afin de contribuer plus activement au développement.

Tableau 14 Évaluation des forces et des faiblesses

Critères	Évaluation			Analyse
	Forte	Moyen	Faible	
Organisation spatiale				Deux périmètres urbains : dispersion des services publics
Paysages				Paysages d'une grande qualité
Visibilité/attractivité				Peu d'événements sont mis en évidence Entrée de ville n'est pas mise en scène
Secteur résidentiel				Bâtiments à l'abandon Structure résidentielle axée sur l'habitation unifamiliale
Secteur commercial				Dispersion des commerces
Secteur industriel				De grands espaces vacants
Secteur institutionnel / communautaire				Plusieurs services accessibles
Secteur agricole				Diversification requise pour assurer la pérennité de l'agriculture
Secteur touristique				Potentiels très élevés
Secteur de la villégiature				La villégiature est l'une des plus grandes forces de la municipalité
Secteur récréatif				Offre récréative visant une clientèle de tous les âges

Pour agir adéquatement par le biais de stratégies d'action, il est important de bien cerner les différents enjeux qui sont liés au développement. Établis selon sept priorités, les enjeux sociaux, économiques, communautaires, culturels et environnementaux s'actualisent de la façon suivante :

1. Renforcer l'image de Notre-Dame-de-Montauban,
2. Protéger la qualité des paysages et du milieu naturel,
3. Améliorer la visibilité des équipements à rayonnement régional,
4. Offrir des services commerciaux adaptés à la demande locale, touristique et de villégiature,
5. Alimenter la structure industrielle en viabilisant les espaces vacants,
6. Attirer des jeunes familles en offrant des activités communautaires et récréatives attractives,
7. Développer l'écotourisme et le tourisme d'aventure en misant sur les potentiels territoriaux.

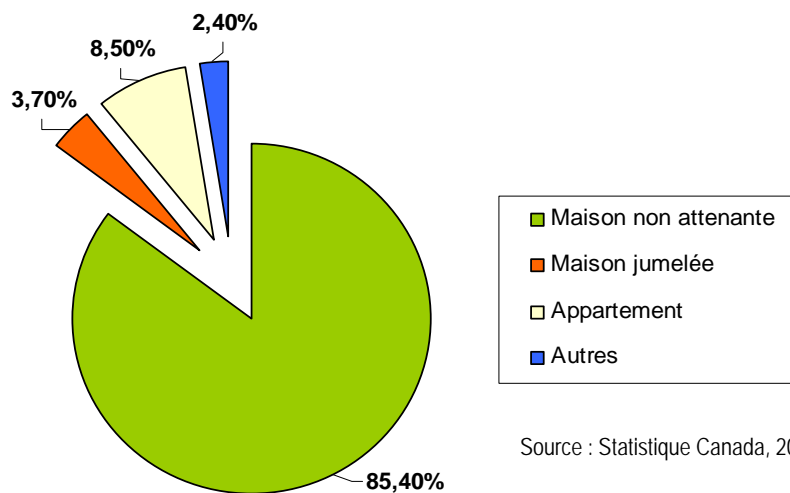
6.1 Secteur résidentiel

Le marché immobilier est lié au contexte démographique et au marché de l'emploi. Comme peu d'entreprises sont présentes à Notre-Dame-de-Montauban ou à proximité de son territoire, son marché immobilier est peu conditionné par des résidences permanentes, mais grandement par des résidences secondaires ou des chalets.

Contrairement à d'autres municipalités voisines telles Saint-Adelphe et Saint-Séverin, la zone agricole, en étant de faible importance en termes de superficie, permet d'encourager l'établissement de résidences secondaires à l'extérieur des périmètres urbains. Au sein des espaces urbanisés, plusieurs espaces demeurent vacants et présentent de forts potentiels à des fins de développements résidentiels.

L'arrivée de nouvelles bases économiques contribuerait à alimenter le marché résidentiel mais d'autres avenues doivent aussi être analysées pour attirer des jeunes et des familles. Puisque la structure résidentielle est essentiellement établie autour de l'habitation unifamiliale et bifamiliale (85,40% de la structure résidentielle), la construction d'habitations multifamiliales répondant aux besoins des jeunes travailleurs, des jeunes familles et des personnes âgées pourrait être initiée dans le corridor de la rivière Batiscan et permettrait de densifier le cadre bâti et de rentabiliser les divers services publics.

Figure 6 Caractéristiques des logements privés



Les autorités municipales et différentes organisations à l'exemple d'une coopération d'habitation, d'un office d'habitation, ou encore d'un OSBL peuvent avoir recours aux différents programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour construire des habitations multifamiliales.

Parmi les programmes déjà en place de la SHQ pouvant s'appliquer à Notre-Dame-de-Montauban, deux programmes pourraient intéresser les porteurs de projet : un premier portant sur les logements à coût abordable, «**AccèsLogis Québec**» et un second offrant une aide pour réduire le coût du loyer, le «**Supplément au loyer**». Ces programmes facilitent particulièrement l'accès au logement pour les personnes à faible revenu (personnes âgées) et les personnes handicapées.

D'autres programmes ayant pour objectifs d'améliorer les habitations existantes peuvent s'appliquer à Notre-Dame-de-Montauban, comme les programmes de rénovation «**Réno Village**» et «**Réparation d'urgence**», ainsi que les programmes d'adaptation de domicile «**Adaptation de domicile**» et «**Logements adaptés pour les aînés autonomes**» (voir tableau 15 et 16).

Ces programmes gouvernementaux demeurent souvent peu ou pas connus des citoyens. La sensibilisation des citoyens à ces programmes peut être bénéfique dans certains cas pour contribuer à la revitalisation résidentielle du cadre bâti.

Tableau 15 Programmes d'habitation de la SHQ

	Logements à coût abordable	Aide pour offrir un loyer à moindre coût
Programmes	AccèsLogis Québec	Supplément au loyer
Gestionnaire du programme	La SHQ administre, mais confie la gestion aux : Coopératives Offices d'habitation OSBL	La SHQ administre, mais confie la gestion à ses mandataires : Coopératives Offices d'habitation OSBL Organisme oeuvrant auprès des pers. Handicapées
Destinataire-clientèle	Pour les ménages à faible revenu ou des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers (personnes handicapées)	Propriétaires privés Coopératives OSBL
Contribution du milieu	Peut provenir : Municipalités participantes Organisme charitable Entreprise privée Collecte de fonds du public	-
Provenance du financement	SHQ SCHL	SHQ
Aide financière	Le prêt accordé devient une subvention lorsque l'organisme respecte les conditions de convention signée avec la SHQ	La SHQ paie au proprio de l'immeuble la différence entre le loyer au bail et la part de loyer payable par le locataire. Cette part est calculée selon le Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique. Le nombre de logements subventionnés est limité

Source : Société d'habitation du Québec, 2007

Tableau 16 Programmes de la SHQ portant sur la rénovation et l'adaptation de domicile

Programmes	Rénovation		Adaptation de domicile	
	Réno Village	Réparation d'urgence	Adaptation de domicile	Logements adaptés pour les aînés autonomes
Gestionnaire du programme	La SHQ administre, alors que la MRC et les municipalités sont responsables de son application à l'échelle locale	SHQ	La SHQ gère en collaboration avec ses mandataires : MRC Municipalités	La SHQ confie son application aux MRC et aux municipalités
Destinataire-clientèle	Proprio-occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural (inf. à 5000 habitants)	Proprio-occupants à très faible revenu vivant en milieu rural (inf. à 5000 habitants), et dont la maison présente des défauts	Personnes handicapées limitées dans ses activités quotidiennes sans égard à ses revenus	Personnes âgées de 65 ans et plus à faible revenu ayant de la difficulté à accomplir certaines activités quotidiennes à domicile
Contribution du milieu	-	-	MRC Municipalités	MRC Municipalités
Provenance du financement	SHQ SCHL	SHQ	SHQ SCHL	Gouv. du Canada : 75% des coûts Gouv. du Québec : 25% des coûts
Aide financière	La subvention pouvant aller jusqu'à 90% du coût des travaux, sans dépasser 10 000\$	L'aide est égale au coût des travaux reconnus par la SHQ. La subvention maximale peut varier entre 5000\$ et 6 150\$, selon la localisation	L'aide correspond au coût des travaux reconnus par la SHQ pour réaliser les adaptations autorisées par cette dernière. La subvention maximale peut varier entre 4000\$ et 16 000\$	L'aide correspond au coût des matériaux et de la main d'œuvre pour effectuer les adaptations nécessaires. La subvention maximale peut varier entre 1 750\$ et 3 500\$

Source : Société d'habitation du Québec, 2007.

De façon synthétique, le tableau suivant portant sur « **Les grandes lignes directrices du secteur résidentiel** » présente les problématiques, les orientations et les moyens de mise en œuvre des enjeux du secteur résidentiel.

Tableau 17 Les grandes lignes directrices du secteur résidentiel

PROBLÉMATIQUES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plusieurs terrains vacants viabilisés sont présents à l'intérieur des périmètres d'urbanisation; ▪ L'exode des jeunes se fait sentir depuis 1981; ▪ Peu d'habitations multifamiliales sont favorables à l'établissement des jeunes travailleurs et des personnes âgées; ▪ Plusieurs bâtiments demeurent à l'abandon ou sont rendus obsolètes.
ORIENTATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prioriser le développement de secteurs résidentiels déjà viabilisés par les services municipaux; ▪ Encourager la rénovation résidentielle dans les noyaux villageois; ▪ Favoriser le développement de projets résidentiels près de la rivière Batiscan; ▪ Assurer une mixité sociale en diversifiant l'offre résidentielle; ▪ Aménager le territoire dans l'optique de favoriser une cohabitation harmonieuse des usages.
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maximiser les impacts des programmes d'habitation de la SHO (Réno Village); ▪ Mettre en place des habitations multifamiliales à l'intérieur des périmètres urbains; ▪ Favoriser l'accessibilité des citoyens aux principaux lacs et cours d'eau; ▪ Encourager le développement des bâtiments verts inscrits dans le cadre naturel et architectural du milieu.

6.2 Deux secteurs de force à développer

Les deux secteurs de force à développer sont les secteurs touristiques et de villégiature. Ils peuvent être bénéfiques à l'agrotourisme ainsi qu'au récréotourisme et avoir un impact direct sur la structure commerciale.

6.2.1 Secteur de villégiature

Dans les récents projets de développement de villégiature, relevons notamment celui du lac Trois Milles situé sur les terres publiques qui s'est réalisé dans le cadre d'un partenariat entre la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et la MRC de Mékinac. De façon à minimiser les impacts sur le lac, le nombre maximal de chalets a été limité à 26 tandis que la superficie minimale des terrains a été définie à 3 500 mètres carrés. Le projet de développement de villégiature au lac Trois Milles a été positif dans son ensemble puisque plusieurs terrains ont été vendus rapidement. Il reste environ quatre terrains disponibles (*Notre-Dame-de-Montauban, 2007*).



Ce projet de villégiature représente un bel exemple du niveau de performance généré par le secteur de villégiature depuis quelques années. Les nombreux plans d'eau et le vaste couvert forestier sont d'ailleurs des conditions propices au dépaysement et à la tranquillité que recherchent les villégiateurs.

Constituant un axe de développement notable, la villégiature doit alors générer des revenus importants pour la municipalité. À l'heure actuelle, la valeur foncière du secteur de villégiature représente près de 34% de la valeur au rôle d'évaluation, ce qui est l'équivalent de celle du secteur résidentiel.



Dans l'optique d'accroître les revenus municipaux, la réglementation en vigueur doit alors assurer des résidences secondaires de qualité et cela, dans un environnement préconisant de faibles densités d'occupation autour des lacs de villégiature.

En tenant compte du vieillissement de population et de la forte présence des personnes âgées de 55 ans et plus dans les villes de Trois-Rivières (32,28% de la population) et de Québec (31,60% de la population), le

secteur de la villégiature peut être très profitable pour Notre-Dame-de-Montauban. Ces derniers recherchent des espaces de détente et des services de qualité (sentier pédestre, chalet et espace boisé).

Constituant une génération bien nantie, cette génération donne l'occasion à la municipalité d'axer son offre de villégiature vers des résidences secondaires de prestige dans des milieux préservant la qualité de l'environnement. Une zone spécifique sur le territoire pourrait ainsi être définie à cette fin par la municipalité, afin de favoriser le développement de chalets locatifs de type «bâtiment vert» (structure de bois, chauffage géothermique, panneau solaire, plancher chauffant et radiateurs à l'eau chaude).

Tableau 18 Les grandes lignes directrices du secteur de villégiature

PROBLÉMATIQUES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La villégiature peut encourager plus fortement l'économie locale compte tenu de son importance sur le plan territorial.
ORIENTATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre des efforts de développement pour implanter de nouvelles zones de villégiature; ▪ Renforcer le caractère particulier des paysages et du cadre bâti.
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer des bâtiments de qualité et de valeur à des fins de villégiature via la réglementation municipale; ▪ Protéger la qualité des secteurs de villégiature et des corridors champêtres en favorisant des normes d'implantation efficaces et en privilégiant de faibles densités d'occupation; ▪ Mettre en place des chalets locatifs dans les nouveaux développements de villégiature.

6.2.2 Secteur touristique

6.2.2.1 Parc Mékinac de la rivière Batiscan

Même si Notre-Dame-de-Montauban constitue un lieu de destination et non de passage, elle comporte sur le plan territorial des attraits touristiques forts intéressants. Ces divers attraits territoriaux sont viables au développement du tourisme de loisirs, de l'écotourisme, du récréotourisme, du cyclotourisme et de l'agrotourisme. Mais comment développer tous ces secteurs touristiques dans un projet rassembleur et structurant ?

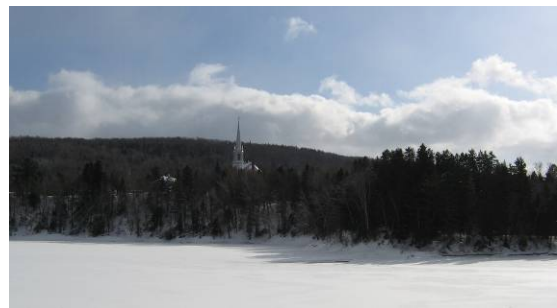
Un projet structurant tel que la création du « Parc Mékinac de la rivière Batiscan » : des exemples concrets comme le Parc de la rivière Batiscan dans la MRC des Chenaux et le Parc de la Jacques-Cartier dans la MRC de la Jacques-Cartier ont démontré que les parcs régionaux connaissent tous un succès intéressant auprès de l'industrie touristique.



Parc de la Jacques-Cartier

Dans le nord-est de la MRC de Mékinac, le parc régional pourrait relier les municipalités de Notre-Dame-de-Montauban, Lac-aux-Sables, Sainte-Thècle et Saint-Adelphe. Pour Notre-Dame-de-Montauban, l'objectif serait de valoriser les paysages naturels ainsi que les différents attraits territoriaux (le mont Otis, les chutes et l'héritage bâti) par la mise en place de sentiers pédestres (Sentier national de marche), de pistes de vélo de montagne, de sentiers équestres, de pistes cyclables (route verte), de parcours de canot-kayak, de sentiers de portage, de sites de campement, d'accès aux chutes, de belvédères et de panneaux d'information. Pendant la saison hivernale, le « Parc Mékinac de la rivière Batiscan » serait accessible et offrirait par le biais de ces pistes multifonctionnelles diverses activités, telles que le ski de fond, la raquette, le patin et le traîneau à chiens (*Coopérative de Solidarité Montauban, 2007*). Il serait également possible d'offrir des bains nordiques aux abords de la rivière Batiscan.

Cadrant avec la vision du parc régional, l'aménagement d'un village écotouristique à long terme serait envisageable à proximité de la rivière Batiscan. Constitué de bâtiments verts, de chalets locatifs et d'auberges écologiques, le village écotouristique serait voué à alimenter les services touristiques en terme de restauration, d'hébergement, de locations d'équipements et de diffusion de l'information.



Bien entendu, la concrétisation du projet de parc régional demande l'intervention et la concertation de plusieurs acteurs, notamment des ministères dont les mandats portent sur l'environnement, les ressources naturelles, la faune, la culture, le tourisme, etc. D'autres partenaires constituent des tables de concertation : la CPTAQ, l'UPA, la MRC de Mékinac, le CLD de Mékinac, la Corporation de Développement Durable, la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan, l'Héritage Vallée de la Batiscan, Hike Canada en Marche, etc.

6.2.2.2 *Mise en valeur des attraits régionaux*

En 2011, se tiendra à Notre-Dame-de-Montauban le grand rassemblement de tous les «Montaubans» du monde. Cet événement donnera l'occasion à la municipalité de faire partager son histoire et son patrimoine. La planification d'activités récréatives, la mise en valeur du patrimoine bâti et des attraits régionaux seront d'une grande importance pour le succès de l'événement.

De façon à mettre en relief les attraits régionaux, il y aurait lieu d'aménager un circuit touristique permettant d'orienter les visiteurs vers les différents lieux récréatifs, culturels, naturels, patrimoniaux et historiques. Les divers lieux ayant un grand potentiel touristique à intégrer au circuit de la municipalité sont les suivants : le mont Otis, le Parc des chutes (chute du Neuf), les abords de la rivière Batiscan, le Magasin général H. Gignac, l'Écurie Picard, la maison du charron, l'église de Notre-Dame-des-Anges, la Chapelle de Saint-Éloi-les-Mines et la maison et la grange Bellenger.

En plus de l'aménagement d'un circuit touristique, la revitalisation du cadre bâti et la requalification de certains bâtiments désuets permettront d'améliorer l'esthétique des lieux. Plusieurs façades pourraient être revampées, alors que certains bâtiments sous-utilisés pourraient être voués à des expositions ou à des concours de toutes sortes.

Hormis les attraits régionaux de Notre-Dame-de-Montauban, il faut souligner la présence du Festival Western de Saint-Tite qui peut avoir un effet positif sur la municipalité. À l'heure actuelle, Saint-Tite possède un événement d'envergure qui consomme beaucoup d'espaces et engendre dans certains cas de sérieux préjudices aux citoyens.

En tenant pour acquises l'importance des grands espaces et la présence de nombreux propriétaires de chevaux, Notre-Dame-de-Montauban pourrait fortement bénéficier du festival de Saint-Tite par le biais d'espaces affectés à la promenade équestre, à l'exposition (l'Écurie Picard), à la location de terrains et à l'entreposage d'équipements. À bien des égards, le développement d'activités et de services reliés au festival aurait par la suite tout un effet d'entraînement sur l'hébergement, la restauration, les services de base, les activités ludiques et festives.

Tableau 19 Les grandes lignes directrices du secteur touristique

PROBLÉMATIQUES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Notre-Dame-de-Montauban souffre d'isolement géographique; ▪ La municipalité se retrouve éloignée des réseaux structurants et des grands centres urbains; ▪ Malgré la diversité des paysages et la qualité des espaces naturels, il y a peu d'activités écotouristiques; ▪ Les attraits territoriaux sont peu mis en valeur; ▪ L'événement «NDA Jam» est peu mis en évidence.
ORIENTATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'image et améliorer la visibilité de la municipalité; ▪ Assurer la mise en valeur et la protection de la rivière Batiscan; ▪ Favoriser l'écotourisme et le tourisme d'aventure; ▪ Implanter un parcours touristique et récréatif.
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre le projet de « Parc Mékinac de la rivière Batiscan »; ▪ Favoriser l'implantation du Sentier national de marche sur le territoire montaubain; ▪ Amener le réseau de la route verte; ▪ Préparer «le grand rassemblement de tous les « Montaubans » prévu en 2011; ▪ Réaliser des ententes intermunicipales (Saint-Adelphe) pour mettre en place un parcours de canot-kayak sur la rivière Batiscan; ▪ Amener des activités et des services équestres reliés au Festival Western de Saint-Tite; ▪ Développer différentes structures d'accueil et d'information permettant de diriger les touristes et les excursionnistes; ▪ Développer un circuit touristique orientant les visiteurs vers les différents attraits territoriaux; ▪ Miser sur le potentiel du «NDA Jam» via des stratégies de marketing (publicité); ▪ Mettre en place des normes réglementaires permettant la création de gîte du passant compatible avec le milieu récepteur.

6.3 Trois secteurs à renforcer

Les trois secteurs à renforcer sont les secteurs agricoles, commerciaux et industriels. Ces trois secteurs demeurent d'une grande importance pour encourager l'arrivée de nouvelles familles. Actuellement, ils ont peu d'impacts sur l'économie locale.

6.3.1 Secteur agricole

Même si la zone agricole est de faible amplitude, la présence de *Slow Food de la Vallée de la Batiscan* est un atout considérable pour améliorer le potentiel agricole. Pour favoriser une agriculture durable et saine pour l'environnement, *Slow Food* tend à privilégier des alternatives à la culture intensive des terres agricoles. Cette organisation favorise entre autres une approche biologique et durable au niveau de la production agricole via ces différents membres. Leurs objectifs tendent précisément à favoriser :

- l'entrepreneuriat en milieu rural,
- l'apprentissage de nouveaux savoirs et la maîtrise des anciens,
- l'accès à la propriété,
- la création de la richesse en milieu rural en faisant de la vallée de la Batiscan une zone de laboratoire « éco-gastronomique » sans OMG s'étendant sur 177 km du Lac Édouard à la localité de Batiscan (*Slow Food de la Vallée de la Batiscan, 2006*).

La production de produits agroalimentaires raffinés et de produits biologiques peut diversifier les activités agricoles. Le marché agroalimentaire et le marché des produits biologiques sont ceux qui prennent le plus d'expansion depuis quelques années au Canada (production augmente de 20% par an). Cette expansion s'explique par l'intérêt des gens de protéger l'environnement, de manger santé et parfois même par des choix et des préférences des consommateurs pour des produits locaux (MAPAQ, 2005). En participation avec l'organisation *Slow Food de la Vallée de la Batiscan*, la création de ce créneau dans la région permettrait éventuellement de bâtir un réseau de producteurs biologiques, et d'encourager par conséquent, l'agrotourisme dans la région.

En encourageant la vente de produits de la ferme et par le biais d'un marché public, la vente de produits biologiques aurait pour effet de construire une notoriété spécifique à Notre-Dame-de-Montauban et de rendre plus attractive la municipalité.

Tableau 20 Les grandes lignes directrices du secteur agricole

PROBLÉMATIQUES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les activités agricoles sont peu diversifiées; ▪ Compte tenu de l'amplitude de la zone agricole, les activités agricoles sont limitées en termes de production.
ORIENTATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profiter du potentiel agricole qu'offre le territoire; ▪ Faire la promotion et renforcer l'image du territoire agricole; ▪ Diversifier à moyen et à long terme les activités agricoles afin de favoriser l'agrotourisme; ▪ Favoriser le développement des produits biologiques.
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire appel à un agent de développement agricole, afin d'établir une stratégie propice à la diversification des activités agricoles; ▪ Construire un réseau de producteurs bio en faisant appel à <i>Slow Food Vallée de la Batiscan</i>; ▪ Encourager l'établissement d'un marché public permettant la vente de produits locaux et régionaux; ▪ Valoriser la vente des produits agricoles à la ferme.

6.3.2 Secteur commercial

En bordure de la route 367, plusieurs bâtiments sont détériorés, vétustes ou propices à des travaux de mise en valeur en raison de leur âge ou leur qualité architecturale. Dans certains cas, des interventions ponctuelles sur la façade de l'immeuble, la mise en place d'aménagements paysagers ou l'amélioration de l'affichage peuvent modifier le paysage de la trame commerciale.

Sur le plan spatial, la dispersion des activités et des services commerciaux non seulement à l'intérieur des deux périmètres urbains, mais aussi le long de différents tronçons routiers affaiblit la structure commerciale. En plus d'être dispersés, les services commerciaux sont contraints à la demande locale compte tenu de la localisation et de l'accessibilité de la municipalité. Les commerces et les services de proximité alimentent alors peu l'industrie touristique et le secteur de la villégiature.

Grâce à l'interaction des secteurs agricoles et commerciaux, il serait donc possible de mettre en œuvre des produits d'appels calqués sur l'image de la municipalité en valorisant la vente à la ferme, un marché public, des soupers champêtres, des séjours de villégiature, etc.

Pour élever et diversifier l'offre commerciale, l'enjeu demeure alors la mobilisation et l'entrepreneuriat. L'instauration d'un plan de revitalisation à des fins commerciales serait alors requise afin de permettre à la municipalité d'encadrer des stratégies de recrutement et de localisation en partenariat avec les personnes les plus entrepreneuriales parmi la population montaubaine. D'autres partenariats notamment avec l'aide du Centre



local de développement (CLD) de Mékinac et de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la Vallée de la Batiscan pourraient d'autant plus se matérialiser et structurer la trame commerciale le long de la route 367.

Dans l'optique d'améliorer la qualité du milieu de vie et de rendre plus dynamique le secteur commercial, Notre-Dame-de-Montauban peut offrir à ces citoyens une assistance technique et financière dans le cadre d'un programme de revitalisation de la route 367. En vertu de ses pouvoirs, l'aide financière peut se traduire par des incitations fiscales sous forme d'une subvention ou d'un crédit de taxe à l'aménagement de terrains et à la relocalisation, à la construction, à la rénovation ou à la transformation de bâtiments (MAMR, 2007). Pour les propriétaires des immeubles pouvant toucher les aides financières, il est important que la municipalité adopte un programme de revitalisation pour un secteur délimité tout en définissant des critères d'acceptabilité spécifiques (âge, qualité architecturale des bâtiments et superficie de terrains non bâtis).

Tableau 21 Les grandes lignes directrices du secteur commercial

PROBLÉMATIQUES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La présence de deux périmètres urbains encourage la dispersion des services commerciaux sur le territoire; ▪ L'offre commerciale est insuffisante et peu adaptée aux besoins des touristes et des excursionnistes; ▪ Le long de la route 367, plusieurs bâtiments sont détériorés, vétustes ou propices à des travaux de mise en valeur en raison de leur âge ou leur qualité architecturale.
ORIENTATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter les services commerciaux existants et futurs pour répondre aux besoins des citoyens, des travailleurs et des touristes; ▪ Assurer la survie des commerces de proximité existants; ▪ Concentrer les services commerciaux (commerce de détail et de bureaux professionnels) le long de la route 367; ▪ Soutenir les entreprises commerciales reliées au tourisme et à la villégiature.
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir, surtout le long de la route 367, la mise en œuvre d'un programme de revitalisation; ▪ Agrandir l'aréna municipale pour y aménager un restaurant, une salle à manger et une salle de jeux; ▪ Améliorer l'affichage et les aménagements paysagers des bâtiments commerciaux; ▪ Miser sur des produits d'appel à rayonnement local et régional (marché public, vente à la ferme, gîte touristique et table champêtre).

6.3.3 Secteur industriel

Le plus grand défi de la municipalité est d'amener de nouvelles industries liées à la transformation ou à la production de produits forestiers. Les vastes espaces industriels vacants, l'amplitude du couvert forestier et la présence du chemin de fer constituent des conditions favorables à l'établissement d'industries innovatrices de nature forestière générant peu de contraintes environnementales. À ce titre, soulignons les secteurs technologiques ou les produits d'avenir suivants :

- le **secteur biotechnologique** utilise les terres agricoles à des fins de recherche ou d'étude (les industries pharmaceutiques, les laboratoires privés, les centres de recherche et les universités). Les recherches se poursuivent surtout au niveau des gras trans et des productions résistantes aux maladies et aux insectes ainsi qu'aux variations climatiques (*Gouvernement du Canada, 2005*),



- le **bois de chauffage biologique** (Québec),
- les **biocarburants** qui sont réalisés à partir de résidus forestiers (projet d'une usine de biohuile sur la Côte-Nord),



- le **tapis en bois massif** (frêne, érable et hêtre) étant résistant à l'humidité et aux moisissures s'utilise particulièrement dans les salles de bains (Autriche),



- le **panneau élastique de particules** (granulé de bois, de liège et de latex pressés) est utile pour la menuiserie d'ameublement et l'aménagement intérieur (Allemagne),



- les **nouvelles composantes de patio** (bois-polymère réversible, antidérapant et avec système d'attaches intégré) sont favorables aux marchés des patios et des galeries (Allemagne),



- le **sac à main de luxe en bois et en cuir** constitue un produit léger, solide et possède un design unique (porte-documents, carnet de notes, livre à anneaux) (Québec),



- et le **soudage du bois sans adhésif** dont la résistance maximale de son assemblage est atteinte plus rapidement que les technologies traditionnelles (Suisse) (*MRNF, 2006*).



Pour tous les produits de développement ou les secteurs technologiques présentés précédemment, la mise à contribution du CLD de Mékinac et de la SADC de la Vallée de la Batiscan sont essentielles puisqu'ils apportent une expertise propice à la formation des travailleurs, à la réalisation de partenariats, à la recherche de financement et au développement des entreprises et des PME.

Tableau 22 Les grandes lignes directrices du secteur industriel

PROBLÉMATIQUES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plusieurs zones industrielles sont vacantes; ▪ La place qu'occupait Scierie Montauban de Shermag comme employeur n'a pas été comblée; ▪ Peu d'industries sont établies sur le territoire; ▪ Les anciens sites d'exploitation minière contaminent la rivière Charest.
ORIENTATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tirer profit de l'amplitude des zones affectées à l'industrie; ▪ Implanter des industries connexes à l'agriculture; ▪ Miser sur la formation et le regroupement d'entreprises et de PME; ▪ Restaurer et aménager les sites de résidus miniers.
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir une stratégie ayant comme objectif d'attirer des entreprises légères ou artisanales sans nuisances pour l'environnement; ▪ Profiter de la présence du chemin de fer pour le transport des marchandises; ▪ Favoriser des liens viables et fonctionnels entre le territoire montaubain, les industries, les agriculteurs, les centres de recherche et les universités (géomatique/foresterie); ▪ Supporter le projet de la COOP d'optimisation de Montauban; ▪ Favoriser l'embauche de la main d'œuvre locale en ayant recours, par exemple, au Carrefour jeunesse-emploi Mékinac.

6.4 Amélioration du secteur communautaire et institutionnel

À travers de nombreux services de loisirs et socio-communautaires, le secteur communautaire contribue au divertissement des citoyens et des jeunes. Tout comme la survie de l'école primaire de la Passerelle, les divers services de loisirs et socio-communautaires dépendent amplement de l'arrivée de nouvelles familles.

Malgré tout, l'offre des services récréatifs et communautaires ainsi que la présence de l'école primaire s'avèrent essentielles pour contribuer au développement de la municipalité. Les stratégies d'action à privilégier doivent donc être innovatrices en répondant aux nouvelles tendances et aux nouvelles technologies de l'information. À ce titre, Internet et les divers outils informatiques de la municipalité doivent être accessibles pour tous les groupes d'âge. Ils sont aujourd'hui indispensables au service des citoyens.

Tableau 23 Les grandes lignes directrices du secteur institutionnel et communautaire

PROBLÉMATIQUES
<ul style="list-style-type: none">▪ Le noyau civique et institutionnel composé de l'école primaire, la caisse populaire, le centre postal, l'église, le centre municipal et l'Hôtel de Ville pourrait être davantage mis en valeur;▪ La survie de l'école est menacée par la baisse continue du nombre d'écoliers depuis plusieurs années;▪ Beaucoup de bâtiments de nature patrimoniale ou historique sont sous-utilisés;▪ Le projet d'implantation d'une centrale hydro-électrique ne suscite pas une adhésion globale.
ORIENTATIONS
<ul style="list-style-type: none">▪ Maximiser l'utilisation et la qualité des locaux et des terrains publics;▪ Mettre en valeur les bâtiments de nature institutionnelle et communautaire;▪ Favoriser l'implantation d'infrastructures et d'équipements destinés au développement des activités culturelles;▪ Établir un consensus autour du projet d'exploitation hydro-électrique.
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE
<ul style="list-style-type: none">▪ Réaffecter les bâtiments inoccupés (attraits régionaux) à des fins d'expositions ou de concours;▪ Adapter le parc scolaire et municipal en amenant de nouveaux aménagements paysagers et des équipements récréatifs répondant aux nouvelles tendances;▪ Favoriser l'accessibilité à internet et aux outils informatiques de la municipalité;▪ Regrouper les bibliothèques municipale et scolaire.

7. Plan d'action

La réalisation des moyens de mise en œuvre doit être traduite par une vision stratégique. L'identification de cette vision est importante pour Notre-Dame-de-Montauban puisqu'elle va permettre de diriger de façon cohérente toutes les stratégies de développement. À la lecture des divers enjeux liés au développement, la vision stratégique du Plan de développement local de Notre-Dame-de-Montauban se présente comme suit :

«**Notre-Dame-de-Montauban** constitue une **municipalité champêtre** offrant un cadre de **vie agréable et dynamique**. Elle encourage le développement récréo-touristique et de villégiature tout en protégeant **ses milieux naturels** et ses **espaces verts**. Ses composantes sociales, économiques et territoriales mettent en valeur **l'innovation, le savoir et l'environnement**. La vision de Notre-Dame-de-Montauban est somme toute orientée vers le **développement durable**».

De façon à rendre opérationnelles et surtout réalisables les stratégies d'aménagement et de développement, l'instauration de mesures prioritaires nécessite plusieurs étapes et fait l'objet d'un processus à court, moyen et long terme. Au total, les mesures prioritaires proposées sont réparties sur une période de 3 ans. Cette période n'indique pas qu'après 3 ans, le travail et les défis seront terminés, car le succès des stratégies de développement repose sur une implication constante de la population et des groupes d'intérêt ou des partenaires concernés. Outre les autorités municipales, plusieurs partenaires peuvent contribuer de façon directe ou indirecte à la mise en œuvre des stratégies de développement :

1. Députation,
2. Ministères (MTO, MAMR, MDDEP, MRNF, MCC, etc.),
3. Société d'habitation du Québec,
4. Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ),
5. Union des producteurs agricoles (UPA),
6. Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie,
7. Association touristique régionale (ATR) de la Mauricie,
8. Municipalité régionale de comté (MRC) de Mékinac,
9. Centre local de développement (CLD) de Mékinac,

10. Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la Vallée de la Batiscan,
11. Carrefour jeunesse-emploi Mékinac,
12. Slow Food Vallée de la Batiscan,
13. Union Paysanne,
14. Institutions financières,
15. Universités et centres de recherche,
16. Commission scolaire de l'Énergie,
17. Hike Canada en Marche,
18. Fédération québécoise de la marche,
19. Eau Vive Batiscan,
20. Fédération québécoise du canot et du kayak,
21. Coopérative de Solidarité Montauban,
22. Coop d'optimisation de Montauban,
23. Corporation de Développement durable Montauban,
24. Exit Nature,
25. Autres acteurs locaux : les entrepreneurs, les PME, les promoteurs, les travailleurs autonomes, les entreprises de l'économie sociale, les agriculteurs et les citoyens.

Au total, 12 mesures de développement démarrent à court terme et se concrétiseront au cours des prochains mois, voire des prochaines années. À moyen terme, 4 mesures sont identifiées, alors que 6 mesures sont amenées à long terme. Le plan d'action comprend donc un total de 22 mesures prioritaires de développement.

Tableau 24 Mesures d'aménagement et de développement à court terme

COURT TERME – 1 an		
Mesures prioritaires	Partenariats potentiels	Secteurs d'activités
A) Explorer les différentes possibilités d'exploiter à des fins hydro-électriques la rivière Batiscan.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La municipalité de Notre-Dame-de-Montauban; ➤ Population; ➤ Entrepreneurs; ➤ Hydro-Québec; ➤ MRC de Mékinac. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Industriel
B) Mettre en œuvre le projet de «Parc Mékinac de la rivière Batiscan».	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Différents ministères; ➤ CPTAQ; ➤ UPA; ➤ MRC et CLD de Mékinac; ➤ Coopérative de solidarité Montauban; ➤ Coopérative de développement durable; ➤ Autorités municipales compétentes. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tourisme ➤ Récréation de plein air
B) Favoriser l'aménagement du Sentier national sur le territoire montaubain.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ MRC de Mékinac; ➤ Fédération québécoise de la marche; ➤ Hike Canada en marche. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tourisme ➤ Récréation de plein air
B) Réaliser des ententes intermunicipales pour mettre en place un parcours de canot-kayac sur la Batiscan.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Notre-Dame-de-Montauban; ➤ Saint-Adelphé. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tourisme ➤ Récréation de plein air
C) Maximiser les impacts des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ et de la SCHL.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SHQ; ➤ SCHL; ➤ Autorités municipales compétentes; ➤ Offices d'habitation; ➤ Promoteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Résidentiel
C) Soutenir, surtout le long de la route 367, la mise en œuvre d'un programme de revitalisation.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SHQ; ➤ SCHL; ➤ CLD Mékinac; ➤ SADC de la Vallée de la Batiscan; ➤ Autorités municipales compétentes; ➤ Institutions financières. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commercial
D) Établir une stratégie ayant comme objectif d'attirer des entreprises artisanales sans nuisance.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CLD de Mékinac; ➤ SADC de la Vallée de la Batiscan; ➤ Autorités municipales compétentes. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Industriel
E) Préparer «Le grand rassemblement de tous les Montaubains» prévu en 2011.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autorités municipales compétentes; ➤ Gouvernements du Québec et du Canada; ➤ Association France-Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tourisme ➤ Communautaire
F) Miser sur des produits d'appel à rayonnement local et régional (marché public, vente à la ferme, gîte touristique, table champêtre.)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CLD de Mékinac; ➤ SADC de la Vallée de la Batiscan; ➤ Autorités municipales compétentes; ➤ Citoyens/entrepreneurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commercial ➤ Tourisme
G) Réaffecter les bâtiments inoccupés (attrait régionaux) à des fins publiques ou culturelles (exposition, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autorités municipales compétentes. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tourisme ➤ Récréation
H) Mettre en place des habitations multifamiliales à l'intérieur des périmètres urbains.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autorités municipales compétentes; ➤ Promoteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Résidentiel
H) Amener le réseau cyclable de la Route Verte à Notre-Dame-de-Montauban.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ MTQ; ➤ MRC de Mékinac; ➤ Autorités municipales compétentes. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tourisme ➤ Récréation de plein air
I) Amener des activités et des services équestres en lien avec le Festival Western de Saint-Tite	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autorités municipales compétentes; ➤ Organisation du Festival western de Saint-Tite; ➤ Citoyens/entrepreneurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tourisme ➤ Récréation de plein air

Tableau 25 Mesures d'aménagement et de développement à moyen terme

MOYEN TERME – 2 ans		
Mesures prioritaires	Partenariats potentiels	Secteurs d'activités
A) Agrandir l'aréna municipal pour y aménager un restaurant, une salle à manger et une salle de jeu.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autorités municipales compétentes; ➤ MELS. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tourisme ➤ Récréation ➤ Commercial
B) Mettre en place des chalets localifs dans les nouveaux développements de villégiature (village écotouristique).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autorités municipales compétentes; ➤ Promoteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Villégiature ➤ Tourisme ➤ Récréation de plein air
C) Développer différentes structures d'accueil et d'information permettant de diriger les touristes et les excursionnistes.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autorités municipales compétentes; ➤ SADC de la Vallée de la Batiscan; ➤ Citoyens/entrepreneurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tourisme ➤ Récréation ➤ Commercial
C) Développer un circuit touristique orientant les visiteurs vers les différents attraits territoriaux de Notre-Dame-de-Montauban.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autorités municipales compétentes; ➤ ATR Mauricie. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tourisme ➤ Récréation ➤ Commercial
D) Favoriser des liens viables et fonctionnels entre le territoire montaubain et les industries, les agriculteurs, les centres de recherche et les universités (foresterie, géomatique, Slow food).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Université du Québec à Trois-Rivières; ➤ Université Laval; ➤ Centre de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Foresterie ➤ Agriculture ➤ Commercial ➤ Industriel

Tableau 26 Mesures d'aménagement et de développement à long terme

LONG TERME – 3 ans et plus		
Mesures prioritaires	Partenariats potentiels	Secteurs d'activités
A) Mettre en œuvre le procédé le plus approprié pour exploiter à des fins hydro-électriques la rivière Batiscan.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La municipalité de Notre-Dame-de-Montauban; ➤ Population; ➤ Entrepreneurs; ➤ Hydro-Québec; ➤ MRC de Mékinac. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Industriel
B) Favoriser l'implantation d'une usine de mise en copeaux et de production de bûches écologiques sur le site de Sermag.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ COOP d'optimisation Montauban; ➤ CLD de Mékinac; ➤ SADC de la Vallée de la Batiscan; ➤ MRC de Mékinac; ➤ Entrepreneurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Industriel
C) Miser sur le potentiel du «NDA Jam» via des stratégies de marketing appropriées.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autorités municipales compétentes; ➤ Organisation du «NDA Jam». 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tourisme
D) Adapter le parc scolaire en amenant de nouveaux aménagements paysagers et des équipements récréatifs répondant aux nouvelles tendances.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autorités municipales compétentes; ➤ Commission scolaire de l'Énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Institutionnel
E) Faire appel à un agent de développement agricole afin d'établir une stratégie propice à la diversification des activités agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autorités municipales compétentes; ➤ CLD de Mékinac. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commercial ➤ Agricole ➤ Tourisme
F) Valoriser la vente des produits agricoles à la ferme.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CLD de Mékinac; ➤ SADC de la Vallée de la Batiscan; ➤ Autorités municipales compétentes. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commercial ➤ Agricole ➤ Tourisme
G) Construire un réseau de producteurs bio en faisant appel à Slow Food Vallée de la Batiscan.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autorités municipales compétentes; ➤ Slow Food Vallée de la Batiscan. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commercial ➤ Agricole ➤ Tourisme
H) Encourager l'établissement d'un marché public permettant la vente de produits locaux et régionaux.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autorités municipales compétentes; ➤ Slow Food Vallée de la Batiscan; ➤ CLD de Mékinac. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commercial ➤ Agricole ➤ Tourisme

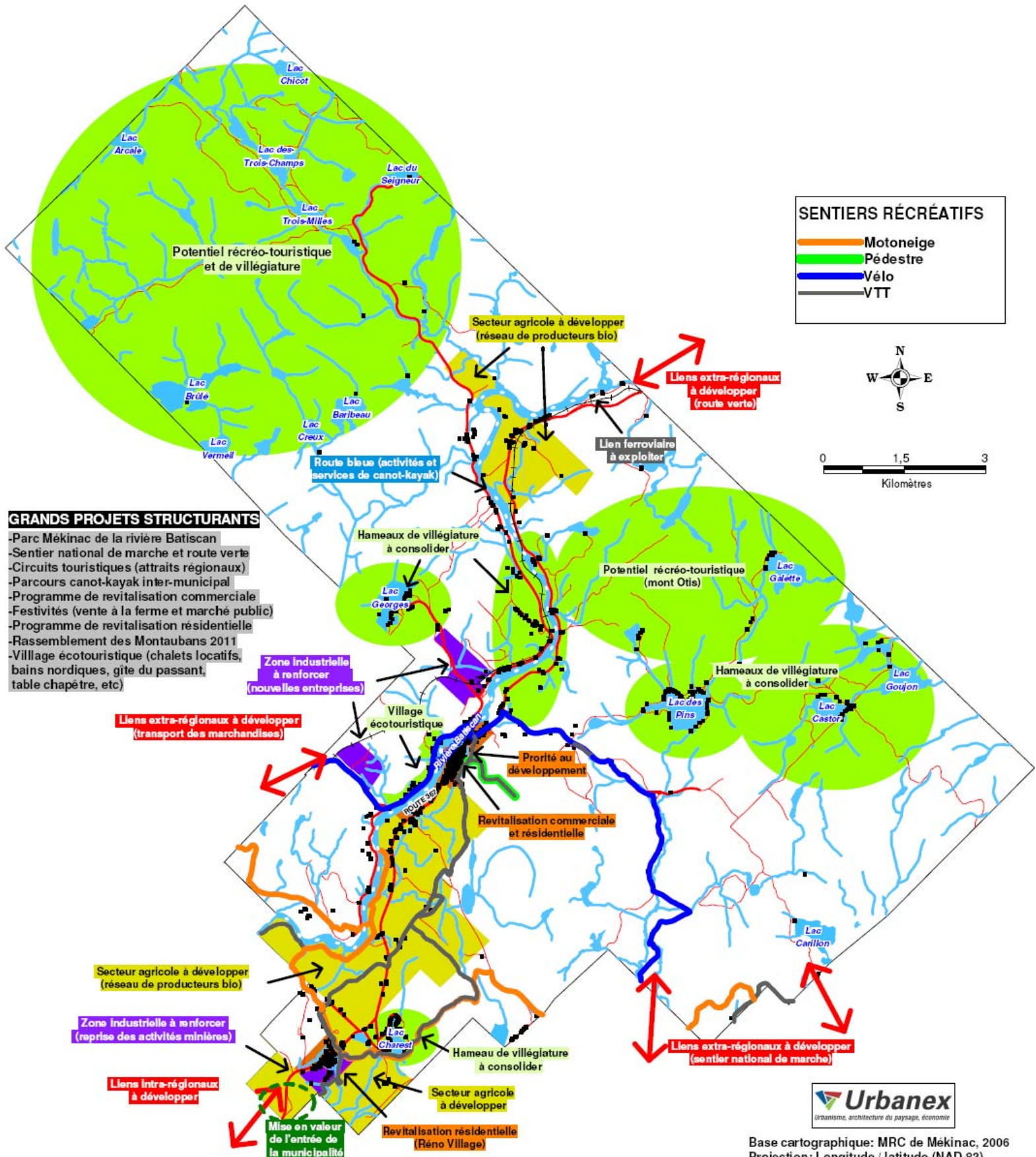
Le rôle et l'implication d'une municipalité concernant son développement doivent être mis en place en continu, des mesures complémentaires au plan ont été mises en place. Elles sont au nombre de douze. Lorsque d'importants choix d'aménagement et de développement devront être faits, les mesures complémentaires établies pourront servir à cette fin. Sinon, dans d'autres cas, les efforts entamés par les autorités municipales en place doivent être poursuivis le cas échéant.

Tableau 27 Mesures d'aménagement et de développement à entreprendre de façon continue

Mesures continues		
MESURES PRIORITAIRES	PARTENAIRES POTENTIELS	SECTEURS D'ACTIVITÉ
Encourager le développement des bâtiments verts inscrits dans le cadre naturel et architectural du milieu.	Autorités municipales compétentes	Résidentiel
Assurer la qualité des secteurs de villégiature et des corridors champêtres en favorisant des normes d'implantation efficaces et en privilégiant de faible densité d'occupation.	Autorités municipales compétentes	Villégiature
Mettre en place des normes réglementaires permettant la création de gîte du passant compatible avec le milieu récepteur.	Autorités municipales compétentes	Villégiature
Assurer des bâtiments de qualité et de valeur à des fins de villégiature via la réglementation municipale.	Autorités municipales compétentes	Villégiature
Poursuivre la mise en place d'infrastructures et d'équipements favorables au développement récréatif et écotouristique.	Autorités municipales compétentes	Tourisme / récréatif
Préserver l'environnement naturel entourant les sentiers pédestres du mont Otis.	Autorités municipales compétentes	Tourisme / récréatif
Assurer des services et des activités reliés au canot-kayak.	Autorités municipales compétentes Exit Nature Fédération québécoise de canoë-kayak	Tourisme / récréatif
Favoriser l'accessibilité des citoyens aux principaux lacs et cours d'eau.	Autorités municipales compétentes	Récréatif
Améliorer l'affichage et les aménagements paysagers des bâtiments commerciaux.	Autorités municipales compétentes	Commercial
Favoriser l'embauche de la main d'œuvre locale en ayant recours au Carrefour jeunesse-emploi Mékinac.	Autorités municipales compétentes Carrefour jeunesse-emploi Mékinac	Commercial / industriel
Profiter de la présence du chemin de fer pour le transport des marchandises.	Autorités municipales compétentes	Industriel
Favoriser l'accessibilité à internet et aux outils informatiques de la municipalité.	Autorités municipales compétentes Commission scolaire de l'Énergie	Communautaire / institutionnel

À partir des stratégies d'aménagement et de développement soulevées précédemment, le concept d'organisation spatiale illustré à la page suivante présente l'organisation et la planification du territoire souhaitées par la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE



SENTIERS RÉCRÉATIFS

	Motoneige
	Pédestre
	Vélo
	VTT



GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

- Parc Mékinac de la rivière Batiscan
- Sentier national de marche et route verte
- Circuits touristiques (attraits régionaux)
- Parcours canot-kayak inter-municipal
- Programme de revitalisation commerciale
- Festivités (vente à la ferme et marché public)
- Programme de revitalisation résidentielle
- Rassemblement des Montaubans 2011
- Village écotouristique (chalets locatifs, bains nordiques, gîte du passant, table chapêtre, etc)



Base cartographique: MRC de Mékinac, 2006
 Projection: Longitude / latitude (NAD 83)
 Mars 2008

8. Conclusion

La gestion et la mise en valeur des paysages constituent de plus en plus un enjeu stratégique au Québec. D'ailleurs, l'industrie touristique fait appel à la notion de paysage pour valoriser des régions, des centres urbains ou des milieux villageois.

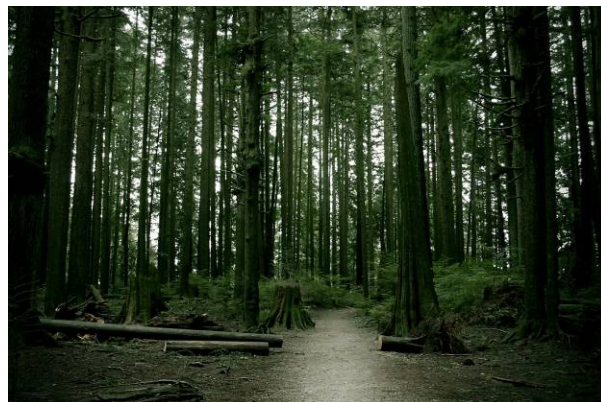
Pour Notre-Dame-de-Montauban, la diversité et surtout la qualité de ces paysages sont des conditions favorables au succès des marchés de la villégiature et du tourisme. Les projets structurants ayant comme objectif de mettre en valeur la qualité des paysages doivent être développés tels que le projet du « Parc Mékinac de la rivière Batiscan ». Celui-ci s'inscrit dans une perspective de développement durable en tendant à préserver et à mettre en relief les composantes paysagères. L'aménagement d'espaces récréatifs et de détente, la mise en valeur du patrimoine et la préservation des ressources hydriques et forestières sont d'ailleurs d'une grande importance pour contribuer à la viabilisation d'activités touristiques ayant comme objectif d'adapter l'économie locale à de nouveaux types de marché économique (agrotourisme, cyclotourisme, récréotourisme et écotourisme).



Au niveau du patrimoine bâti, les citoyens pourront avoir recours aux programmes existants de la Société d'habitation du Québec et la municipalité pourra mettre en place un programme de revitalisation dans les secteurs vétustes le long de la route 367. La revitalisation résidentielle et commerciale ainsi que la requalification de certains bâtiments patrimoniaux amélioreront la qualité du milieu de vie des citoyens.

Quant à la villégiature, elle représente déjà un secteur de force ayant des effets notables à l'égard des revenus municipaux. Son renforcement peut toutefois être bénéfique à la revitalisation et à la diversification de la trame commerciale. À titre d'exemple, la mise en place de chalets locatifs de prestige s'implantant en bordure de la rivière Batiscan peut connaître un fort succès en étant en lien avec un centre de service multifonctionnel combinant un restaurant (table champêtre), un centre équestre et un centre de location d'équipements récréatifs ou sportifs.

Sur le plan industriel, la municipalité et ses citoyens doivent s'impliquer activement et se mobiliser afin de favoriser l'entrepreneuriat et/ou d'attirer de nouvelles industries. En effet, l'avènement de nouvelles entreprises est souhaitable pour attirer des jeunes et des familles. L'entreprise est indispensable à la survie de la municipalité dans la mesure où il n'existe pas de véritable grand centre d'emploi à proximité du territoire pouvant alimenter



son bassin de population. Des secteurs innovateurs et technologiques reliés à la forêt (biomasse) s'avèrent être ainsi très prometteurs pour la prospérité économique de la communauté.

Le développement de Notre-Dame-de-Montauban est en grande partie entre ses mains. Elle doit arriver à établir des partenariats pour générer croissance et développement sur son territoire.